



JUILLET
2025

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE DE MANSAC



CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE DE MANSAC

Adresse : 2, route de la mairie - 19520 Mansac

Téléphone : 05.55.85.21.54

Fax : 05.55.85.35.97

Mail : mairie@mansac.fr

Site Internet : www.mansac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00	Fermé
Jeudi	08h30 – 12h00	Fermé au public
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	Fermé	Fermé



*Flashez ce code pour rejoindre
notre site Internet depuis
votre mobile
www.mansac.fr*



*Flashez ce code pour
télécharger l'application
depuis votre mobile*

PERMANENCES DU MAIRE

Pour connaître les disponibilités de Madame le Maire,
merci de contacter le secrétariat de mairie au 05.55.85.21.54.

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce début d'année 2025, certains travaux lancés l'an passé ont vu leur achèvement. C'est le cas de la Maison de santé qui comporte 3 cabinets médicaux dont l'un est occupé depuis le 1^{er} juin par le cabinet infirmier de La Rivière. Couplé avec la mise à disposition d'un appartement communal rénové en 2024, espérons, avec les actions de communication mises en place (Doctripper) et les contacts pris avec l'ARS, avec une association d'internes, avec l'association « médecins solidaires » susciter l'intérêt de jeunes médecins généralistes.

L'extension du cimetière au bourg de Mansac est en cours d'achèvement avec l'implantation prochaine d'un columbarium et la mise en place d'une clôture.

Pour les cérémonies du 8 mai, le monument aux morts de Mansac a été décapé par la technique de l'aéro-gommage.

En ce premier semestre, les élus ont préparé le lancement des travaux à venir : la réfection du pont de La Rue, dépense imprévue, importante et nécessaire, la tranche 2 des travaux d'aménagement d'espaces publics sur la rue principale, des travaux de voirie en différents points sur les voies communales.

Le Département a débuté en juin la réfection de la RD 133 prévue de l'entrée de l'A89 à la sortie du bourg de Mansac côté route du seuil.

Des études sont lancées pour l'aménagement de la cour de l'école en cour oasis, pour la création d'un parcours sport santé à la garenne à proximité des stades.

Remercions les associations communales nombreuses qui animent le village : fête votive, lotos, fête de l'école, repas, chorale, randonnées, voyages, fête de la musique, foot, gym volontaire, gym douce, rugby, tennis, motos, cheval, club des aînés, culture avec au fil des pages, chasse, l'école de musique intercommunale. Une nouvelle association a vu le jour : MANS'ACTIVE, avec comme objet la pratique de diverses activités de loisirs, culturelles, artistiques et bien-être. Ce ne sont pas moins de 22 associations communales.

Félicitons le club de rugby Causse Vézère Riverains pour la fusion gagnante et la montée de l'équipe C en Régionale 3, ainsi que le titre de Champion de la Corrèze des U15 au foot à l'Olympique Larche La Feuillade Mansac.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été.

Le Maire

Isabelle David



SOMMAIRE

- Informations utiles – [P 2](#)
- Le point du Maire sur quelques dossiers – [P 4](#)
- Dossier : Economies d'énergie – [P 8](#)
- Actualités – [P 10](#)
- Travaux et aménagements – [P 17](#)
- Calendrier des festivités – [P 19](#)
- Ecole communale – [P 20](#)
- Accueil de loisirs – [P 21](#)
- Bibliothèque municipale – [P 22](#)
- Agglo de Brive – [P 23](#)
- Comptes-rendus des conseils municipaux – [P 25](#)
- Compte administratif 2024 et budget primitif 2025 – [P 35](#)
- Comptes-rendus du conseil municipal des enfants – [P 36](#)
- Nos partenaires – [P 38](#)
- La page des associations – [P 46](#)
- Etat civil

INFORMATIONS UTILES

URGENCES

Pompiers : le 18 ou le 05.55.74.25.06
SAMU, Urgences Médicales : le 15 ou le 112
Gendarmerie : le 17 ou le 05.55.85.31.98
Allô Enfance en Danger : le 119
Violences Femmes Infos : le 3919
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : le 114

SANTE & SOCIAL

Pharmacie de La Rivière : 05.55.85.21.08
Cabinet d'infirmiers :
 Maison de Santé 2 Rue de l'Usine : 05.55.85.39.01
Kinésithérapeute : 07.67.70.62.75 (rdv par tél)
EHPAD Charles Gobert : 05.55.22.80.00
ICA Gériologie-Autonomie : 05.55.19.19.19
Portage repas à domicile : 06.86.78.37.03
Assistante Sociale : 05.19.07.82.66

CONTACTER LES SERVICES

Ecole-Garderie : 05.55.85.20.61
Accueil de loisirs : 05.55.74.37.15
Bibliothèque : 05.55.85.23.66
SUEZ : 05.67.80.67.68
Mansac-Taxi : 06.85.80.18.79 ou 06.85.80.18.77
France Services : 05.55.41.00.61

Horaires d'ouverture du bureau de Poste :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Mardi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Mercredi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Jeudi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Vendredi	09h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Samedi	09h00 – 12h00	

Levée du courrier : tous les jours à 12h00

COLLECTES SIRTOM

- ✓ **Collecte des ordures ménagères :**
Le mardi des semaines impaires.
Les bacs marron sont à sortir le lundi soir.
- ✓ **Collecte des déchets recyclables :**
Le mardi des semaines paires
Les bacs jaunes sont à sortir le lundi soir.

Si le jour de collecte « tombe » sur un jour férié, la collecte est reportée au mercredi de la même semaine.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776
 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10

 **N°Vert 0800 204 054**

sirtom@sirtom-brive.fr

www.sirtom-region-brive.net

Horaires d'ouverture des déchèteries :

- Déchèterie de Saint-Pantaléon (Vermeil) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Numéro de téléphone : 06.15.34.77.56
- Déchèterie d'Ussac (Bouynat) : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
Numéro de téléphone : 06.25.54.97.68

INFORMATIONS UTILES

TARIFS MUNICIPAUX 2025

SALLES MUNICIPALES

SALLE POLYVALENTE (rue de l'Usine)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location de la salle	350 €	620 €
Buffet	260 €	460 €
Associations	173 € (2 gratuités)	310 €
Professionnel	330 €	330 €
Vaisselle par personne	1.15 €/pers	1.15 €/pers
Cautiion	300 €	300 €
Internet (Ethernet et WI-FI)	Gratuit	Gratuit
SALLE « MILLE CLUB » (rue Principale)		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location	150 €	200 €
Cautiion	200 €	250 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial	Journée repas + collation	Famille extérieure Suppl. jour	½ journée repas + collation	Famille extérieure Suppl ½ jour
0 à 370	8, 05 €	5 €	4, 25 €	2, 50 €
370 à 585	8, 75 €	5 €	4, 60 €	2, 50 €
586 à 805	9, 50 €	5 €	4, 95 €	2, 50 €
806 à 1025	11, 55 €	5 €	6, 00 €	2, 50 €
1026 à 1317	13, 05 €	5 €	6, 75 €	2, 50 €
+ 1317	14, 10 €	5 €	7, 25 €	2, 50 €

CANTINE ET GARDERIE

	Commune	Hors Commune
Cantine	2.70 €	3.20 €
Garderie matin	1.75 €	2.00 €
Garderie soir	2.05 €	2.30 €
Journée	2.75 €	3.40 €
Mercredi midi	0.75 €	1.10 €

GARDERIE PLUS (le mercredi de 9h à 17h)

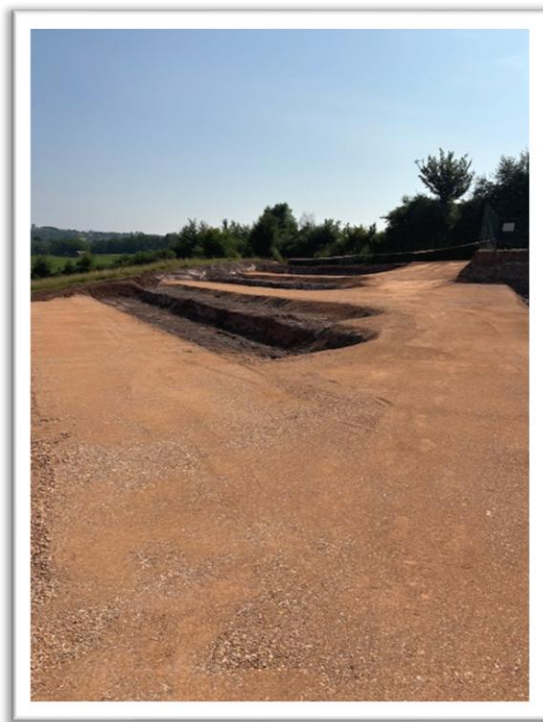
Garderie matin ou après-midi (sans le repas)	Journée avec repas
QF 0 à 805 : 3.30 € QF à partir de 806 : 5.30 €	QF 0 à 805 : 8.35 € QF à partir de 806 : 12.35 €
Si repas : 2.70 € commune 3.20 € hors commune	

CIMETIERES

Concession perpétuelle	Colombarium	Cavurnes
2.50 m ² : 130 €	15 ans : 330 €	15 ans : 280 €
5.00 m ² : 260 €	30 ans : 660 €	30 ans : 560 €

LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

CIMETIERE BOURG MANSAC : Les travaux d'extension du cimetière au bourg de Mansac ont été réalisés ce printemps par l'entreprise Pignot dès que le temps l'a permis. Les allées et espaces pour les concessions sont matérialisés. Une clôture va être prochainement installée par l'entreprise Carola, columbarium et cavurne par l'entreprise Veyssière.



COLONNES ENTERREES : En fin d'année 2024, le Directeur du SIRTOM, M. Delpuch est venu présenter l'évolution des tournées de collecte des ordures ménagères et a fait part d'une collecte tous les 15 jours, le constat étant que des habitudes étaient prises par les habitants et qu'une collecte hebdomadaire n'était plus efficace. Lors de cet échange, la notion de colonnes enterrées a été abordée et l'installation d'un tel équipement à La Rivière a paru intéressant pour les habitants. Cette création s'est faite avec l'aide financière du SIRTOM 37 277,86€ - commune 8 151,44€.

Tout usager peut y avoir accès, il suffit de demander un badge gratuit auprès du Sirtom. L'intérêt est notamment la présence d'une colonne pour les bio-déchets. Une réunion publique a été organisée à la salle polyvalente en présence de M. Delpuch et d'agents du Sirtom pour répondre aux questions que peuvent se poser les usagers. La commune pour ses bâtiments communaux avait une dépense de 8 000€ pour l'enlèvement des ordures ménagères. Depuis l'implantation des colonnes enterrées, de nouvelles règles ont été instaurées avec les usagers qui ont permis de passer de 28 levées mois à 1 conteneur mois par un tri plus efficace.

Localisation : rue de l'usine, face à la salle polyvalente (accès facile et endroit visible pour éviter les dépôts sauvages). Plus d'infos : www.sirtom-region-brive.net

CONVENTION CABANISATION AVEC L'ETAT : La préfecture de la Corrèze se soucie des problèmes de « cabanisation » (installations illégales d'habitat). Les communes concernées ont été conviées à une réunion en Préfecture pour un accompagnement dans les procédures. Le 24 avril, une constatation d'habitat illicite a été effectuée par Mme Le Maire, Impasse des charbonnières, pour des installations de caravanes et constructions de structures bois sans autorisation de droit de sol sur une parcelle agricole en présence de M. Le Sous-Préfet, les services de la DDT, la gendarmerie. Une procédure est en cours, des échanges avec les occupants aussi.

LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

MAISON DE SANTE : La transformation de l'annexe mairie en maison de santé est effective depuis début avril. Le 1^{er} juin, le cabinet infirmier s'est installé dans le cabinet central, laissant les 2 plus grands pour la venue éventuelle de médecins généralistes. La commune est en lien avec l'ARS pour tenter de trouver ces professionnels de santé. Un contact a été pris avec l'association « médecins solidaires », et mi-juin une association d'internes a pris contact avec la mairie pour étudier l'offre communale proposée qui lui a paru très intéressante, dont la



disponibilité d'un appartement communal. Parallèlement un contact a été pris avec le créateur de la plateforme Doctripper qui va permettre à la commune de présenter ses atouts. Doctripper met en relations collectivités et professionnels de santé. L'adhésion annuelle a été validée en conseil municipal (2 000€ par an). La MSP a financé l'équipement en tables de consultation, bureaux et chaises.



PAB TRANCHE 2 : La tranche 2 de l'aménagement d'espaces publics rue Principale à La Rivière de Mansac doit débuter en septembre par les travaux aggro sur son réseau d'assainissement collectif. L'ancien réseau va servir à évacuer les eaux pluviales. Les demandes d'aides (Etat, Agglo) ont été effectuées et obtenues en 2024. Mais la commune est tributaire des autres parties prenantes dont l'Agglo qui ne pouvait programmer ces travaux à son budget 2024. Confirmation a été obtenue pour des travaux en 2025. La part Agglo a débuté par la réfection du réseau allant de la rue Principale à la rue de l'Ecole via la cour de récréation. Une réunion sera programmée avec les commerçants concernés par cette tranche de travaux. La consultation des entreprises sera lancée au conseil municipal de septembre.

LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

MOUSTIQUE TIGRE : Notre commune est reconnue comme colonisée par le moustique tigre. Chaque concitoyen doit prendre très au sérieux la lutte contre la prolifération de ce moustique tigre qui pose des problèmes importants : ne plus profiter des extérieurs, devoir installer des moustiquaires et sans oublier les problèmes sanitaires qui peuvent s'avérer graves parfois. Chaque année des habitants se rapprochent de la mairie pour signaler cette invasion. Il est important que chacun veille à ne pas laisser stagner de l'eau dans les pots de fleurs ou autres récipients (aussi dans les cimetières).

Les agents communaux ont suivi une formation qu'ils vont appliquer au niveau communal : éviter la stagnation des eaux, garnir les soucoupes des pots de fleurs de sable qui sera humidifié pour nourrir la plante... Ils peuvent vous conseiller si besoin sur les gestes utiles pour lutter contre la prolifération.

PLU : Suite à la consultation des personnes publiques associées qui ont 3 mois pour rendre un avis, la commune a obtenu un avis favorable de l'Etat. L'enquête publique a donc pu débuter ce 16 juin.

- De 9h à 12h - Lundi 16.06 / Samedi 21.06 / Mercredi 02.07 / Vendredi 11.07
- De 14h à 17h00 - Vendredi 11.07 - De 13h30 à 17h30 - Vendredi 18.07

Le commissaire-enquêteur rendra son rapport auquel le bureau d'études et la commune devront répondre. La validation du PLU, suite à la révision générale du PLU 2006 engagée en 2014, sera effectuée en septembre 2025. 70 hectares étaient inscrits au PLU 2006, 30 hectares ont été urbanisés depuis. La loi Climat résilience exige une urbanisation réduite de 50%. La commune a dû tenir compte des documents supra et 13 hectares ont été imposés à la commune comme limites à l'urbanisation dans une optique de préservation des terres agricoles. A l'issue de l'enquête publique, ce chiffre doit être identique. Les règles à suivre étaient : la densification par l'urbanisation des « dents creuses », limiter les extensions de bourg ou de hameaux, pas de linéaire le long des départementales et privilégier de l'urbanisation en profondeur, pas de « mitage » (habitat isolé), préserver les bois ...

La loi ZAN (zéro artificialisation nette) mise en œuvre, fait encore débat au niveau de l'Assemblée Nationale et du Sénat sous l'impulsion de l'association des Maires qui fait part des difficultés rencontrées sur le terrain. Sont à noter des inquiétudes quant au développement dans les territoires (population et activités économiques), renchérissement des parcelles urbanisables et augmentation du coût de l'accession à la propriété, difficultés de réponse aux exigences de la loi ALUR pour les communes de plus de 3500 habitants (20% de logements sociaux par an), les compensations exigées dans le cadre de la création de zones d'activités (3 fois la surface aménagée) et de leur entretien. Sont encouragées la sensibilisation à la mise sur le marché des logements vacants (taxe sur le vacant), la reprise des friches industrielles pour le développement économique.



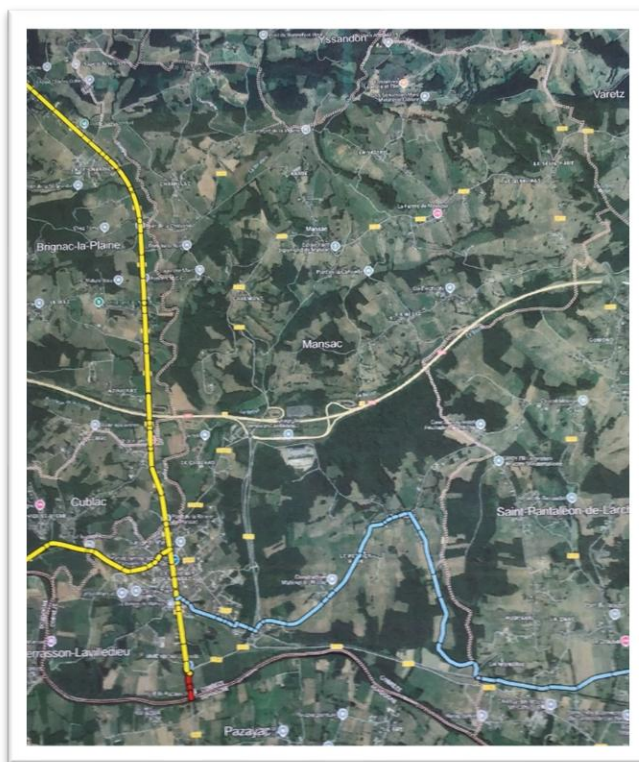
LE POINT DU MAIRE SUR QUELQUES DOSSIERS

PONT LA RUE : Les travaux de réfection du pont de La Rue vont commencer en septembre et dureront 3 mois. La consultation des entreprises a été effectuée et le marché est sensiblement plus élevé que l'estimation, du fait du renchérissement du coût des matériaux et de l'énergie. Ce pont a été considéré par 2 bureaux d'études comme menaçant d'effondrement. Doit-on attendre la réalisation du risque dont on ne connaît pas l'échéance (imminente ou à court terme), ou anticiper et éviter un accident avec des répercussions telles qu'on a pu le voir dans les faits divers avec des dégâts matériels mais aussi humains ? Le sens des responsabilités et la raison imposent la réfection de ce pont dont le coût n'est pas négligeable. Des aides de l'Etat, du Département et de l'Agglo ont été obtenues. Etudes et travaux 241 883,36€ HT. Le SIAV a récemment rendu une étude sur les différents ponts communaux. Ce rapport met en évidence le risque du pont de La Rue mais aussi le pont de Noailles (traversées busées sous voirie). Un devis a été demandé (plus de 20 000 euros). Cette dépense devra être prévue et intégrée au BP 2026.

TERRAIN ECOLE : L'opportunité s'est présentée en ce début d'année 2025 d'acquérir la parcelle attenante à l'école et appartenant à M. Philippe Peyramaure. Cet espace présente un intérêt pour la commune et son école. L'accès à l'école peut être revu pour désengorger le stationnement rue de l'Ecole et rue Traversière, l'endroit peut prévoir parking perméabilisé, espaces paysagers et accueillir un équipement de type sportif comme un city-stade par exemple.

VOIES VERTES PALES : Le Département de la Corrèze a élaboré le schéma des voies vertes pâles. Ce sont plus de 1 200 km de voies qui invitent à flâner à la découverte de paysages bucoliques, de villages de charme, de lacs paisibles, de châteaux et de musées entre amis ou en famille. C'est un réseau reliant les principaux sites remarquables de la Corrèze, des routes déjà existantes et à faible trafic, une voirie partagée et utilisable par tous (voitures, vélos et piétons), une signalétique spécifique pour prévenir et sécuriser les cyclistes et les piétons. **Les objectifs** : renforcer la visibilité et faciliter l'accès aux principaux points d'intérêt de la Corrèze, répondre aux besoins et nouvelles attentes des Corrèziens (mobilités du quotidien, liaisons touristiques et trajets emploi/services), développer les modes de déplacement doux et le tourisme d'itinérance qui est aujourd'hui très demandé en France, offrir aux Corrèziens une carte de circuits en mobilité douce vers les sites emblématiques de la Corrèze.

Tous les itinéraires sont disponibles sur le site du Département.



DOSSIER

Economies d'énergie

La dépense en énergie (électricité, gaz) pour la commune de Mansac au budget de fonctionnement 2024 est de 112 084 €.

Tableau des dépenses par point de consommation

GAZ			
Ecole 29 448 €	Eglise et presbytère 3.634€	La Poste 2 549€	Salle polyvalente 224€
ELECTRICITE			
Ecole et cantine 28 285€	Eclairage public 37 504€	Mairie, salle polyvalente, 1000 Club, stades 10 440€	

Les pistes de réflexion :

- **Etude menée avec EDF pour du photovoltaïque à l'école** : EDF propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur la cantine côté cour. Le financement proposé est un leasing à financer sur le budget de fonctionnement. L'économie était moindre et le mode de financement impactait la capacité d'autofinancement de la commune. L'offre n'a pas paru pertinente. D'autres études sont à mener sur d'autres bâtiments communaux.
- **Etude menée pour de l'auto-consommation avec l'ombrière** : La société Girasole propriétaire et exploitant de l'ombrière propose le rachat de l'électricité. Le prix proposé était supérieur à celui obtenu par le groupement de commande Agglo puis FDEE auquel la commune adhère.
- **Eclairage public** : L'amplitude d'éclairage a été progressivement réduite pour réaliser des économies et la politique d'extension du réseau de l'éclairage public contenue.

Horaires d'éclairage	Période d'hiver	Période d'été
Matin	6H00-9H00	6H00-8H00
Soir	17H30-22H00	21H00-23H00



DOSSIER

Economies d'énergie

- **Sensibilisation des usagers de l'école et des salles communales :** Consignes et température régulée des salles.
- **Programme de la FDEE pour le remplacement des lampes par des LED :** la FDEE 19 participe financièrement au remplacement des lampes anciennes par des lampes LED au travers du programme « Eclairons demain ».

FDEE	Département	CEE	Commune	Total
31 486.46€	9 519.30€	5 040	16 954.25	63 000€

- **Participation au label national « Village étoilé » :** Le concours « Villes et villages étoilés » récompense des communes et des territoires qui mènent des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement nocturne. Selon un rapport de la Cour des comptes, plus de 2 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour l'éclairage public en France. Il s'agit du deuxième poste de dépense énergétique des communes, après les bâtiments. Si l'éclairage artificiel permet de faciliter les activités humaines la nuit et d'assurer la sécurité des espaces publics, il engendre également des effets négatifs : impossibilité de voir correctement le ciel étoilé, dégradation de la santé humaine avec la perturbation du sommeil et des cycles chronobiologiques, perturbation de la faune et de la flore avec un risque de mortalité accru. La commune a été labellisée en 2015 et avait obtenu 1 étoile. Elle s'est inscrite à la campagne de labellisation 2025. L'intérêt de la démarche est de faire le bilan de la situation, s'enrichir de nouvelles idées, étudier et mettre en œuvre des améliorations, sensibiliser les habitants à ces problèmes énergétiques et environnementaux.

Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

www.anpcen.fr



ACTUALITES

Cérémonies commémoratives du cessez-le-feu du 19 mars 1962



ACTUALITES

Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945

Avec la présence de la chorale MansACapella dirigée par Félicie Verbruggen



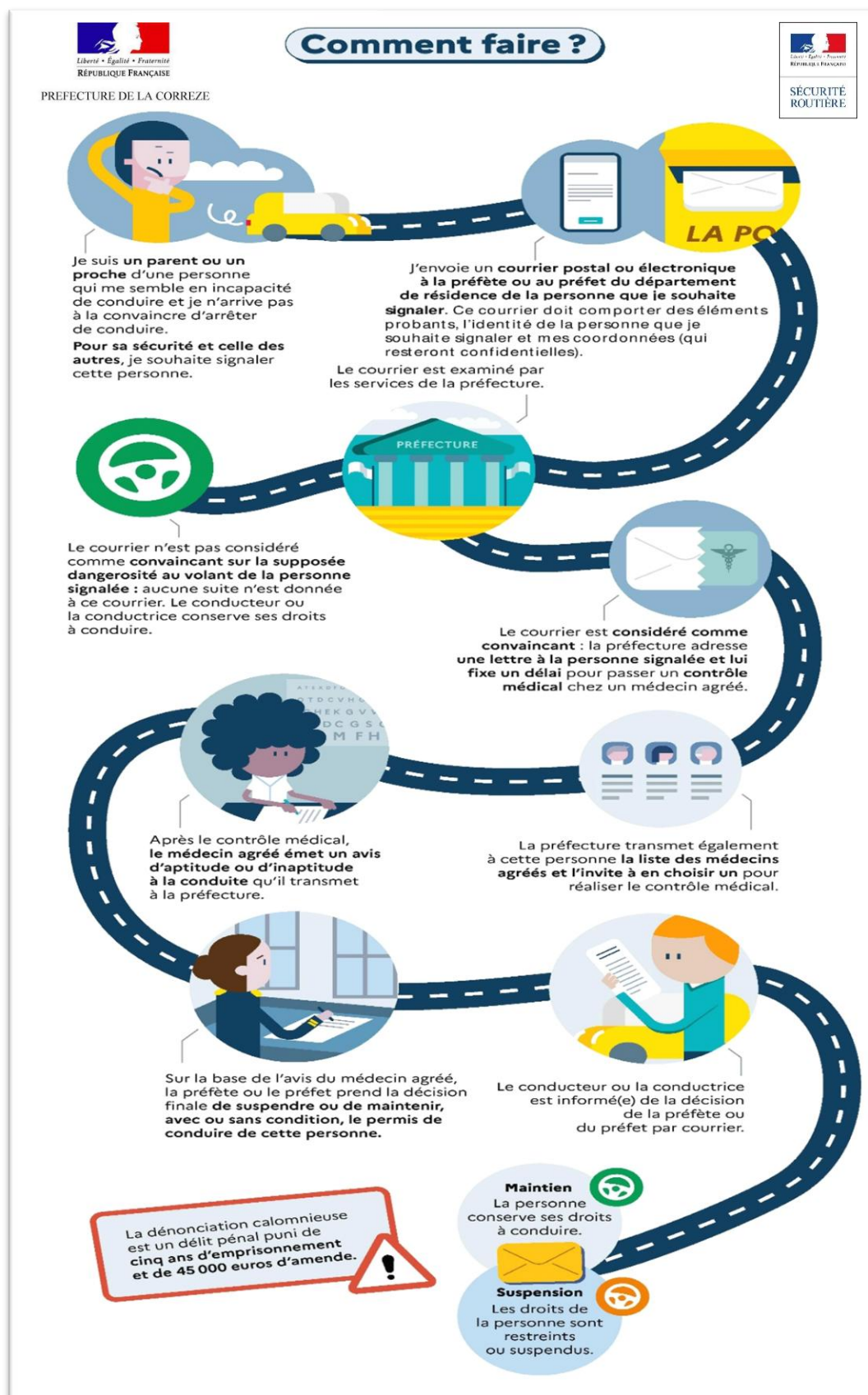
ACTUALITES

La fête votive en images



ACTUALITES

Sécurité routière : signalement d'un proche qui semble en incapacité de conduire



ACTUALITES

Une étoile pour un Riverain

Les Etoiles du rugby amateur de Nouvelle-Aquitaine, organisées en mars à Boulazac, ont couronné plusieurs Corrégiens.

Rémy BARBOUTIE, ouvrier du Rugby Causse Vézère Riverains (216 points au pied en 15 matchs) a été sacré meilleur joueur de Fédérale.



Médaille du bénévolat



Patrick TENEZE, joueur puis Président du SCR, vice-Président du RCVR a reçu, en mars, une médaille de la Fédération Française de Rugby. Madame le Maire l'a félicité pour ces **46 années de bénévolat.**

Un Mansacois au concours Global Industrie

Joffrey ROUSEYROL, Mansacois, a participé en mars au concours Global Industrie à Eurexpo Lyon. Il était l'un des cinq candidats de la catégorie fraiseur. Après un bac professionnel au lycée Cabanis à Brive et une licence en technicité d'usinage à Bordeaux, il a intégré l'entreprise APR de Gagnac-sur-Cère dans le Lot. Au moment de l'épreuve, Joffrey n'a pu totalement finaliser sa maquette de voiture futuriste. Lors de la promulgation des résultats, il n'a pas accédé au podium, mais n'exclut pas de tenter à nouveau ce concours. Photo : La Montagne



Bureau de Poste France Services

En raison d'une diminution de la fréquentation en période estivale et des congés d'une partie des agents, **le fonctionnement du bureau de Poste France Services de La Rivière de Mansac sera modifié durant la période du 18 au 30 août.**

Les horaires d'ouverture du bureau seront les mêmes qu'actuellement mais **France Services fonctionnera avec un seul agent en libre-service.**



France Services : 05.55.41.00.61

ACTUALITES

Martine et Marie-Hélène à l'honneur

Début avril, les élus et les agents communaux ont rendu hommage à Martine Sourzat et Marie-Hélène Labrousse, retraitées depuis peu.



Marie-Hélène était au service de la collectivité depuis le 1^{er} avril 1993. Sérieuse, elle avait l'amour du travail bien fait et l'exigence dans l'entretien des locaux, mais aussi la gentillesse pour améliorer le service rendu aux enfants à la cantine.

Martine a été recrutée le 31 août 1994 et a assuré les fonctions d'Atsem. Energique et efficace, elle a secondé plusieurs maîtresses de maternelle et accompagné de nombreux enfants lors de leurs premières années d'école.



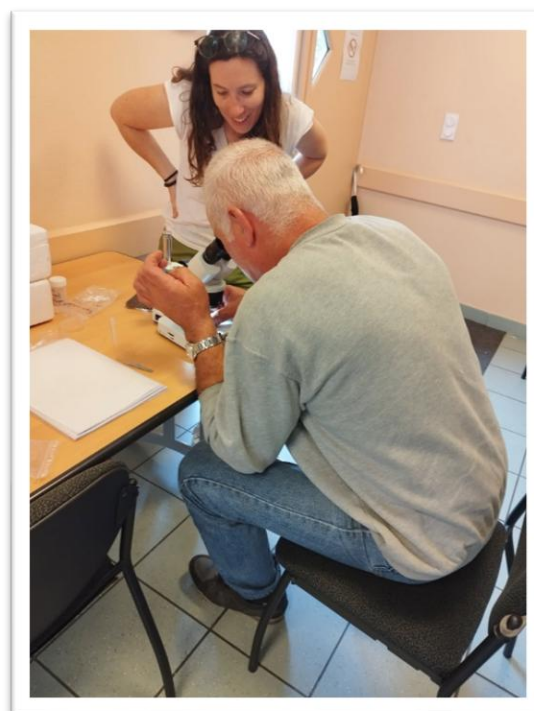
Des cadeaux et bouquets ont été remis aux deux retraitées. Martine Sourzat a reçu la médaille d'honneur du travail pour ses trente ans au service de la collectivité.



ACTUALITES

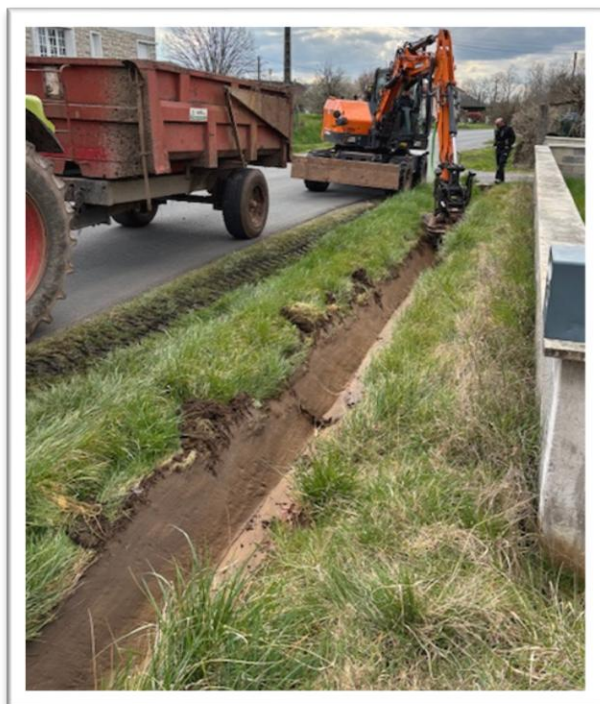


Les délégations de 3 sociétés de chasse, Amicale des chasseurs de Mansac, BCP et CPR ont remis le manifeste pour la chasse à Madame le Maire.



2 agents communaux ont participé à la formation relative à la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS



Curage des fossés route de Cublac par l'entreprise Fraysse



Distributeur de sacs canins installé à l'entrée de la Place du 14 juillet



L'entreprise 2D Signalisation a réalisé le traçage de places de stationnement près de la Maison de santé. Une place PMR a été matérialisée.



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS



Le monument aux morts de Mansac a été décapé par la technique de l'aérogommage. Cette prestation a été réalisée par la société écodecap19.



Campagne habituelle de broyage réalisée par les agents communaux avec la participation du SIRTOM (prêt broyeur).



Les bornes enterrées ont été installées rue de l'Usine, en face de la salle polyvalente.

CALENDRIER DES FESTIVITES

Ce calendrier prévisionnel présente les festivités et animations proposées par les associations ainsi que les cérémonies commémoratives pour le 2^{ème} semestre 2025.

DATE	ANIMATION OU FESTIVITE
Du 23 au 26 août 2025	Bivouac à Tourtoirac organisé par Les chemins de Mansac (adhérents)
Samedi 6 septembre 2025	Repas entrecôtes organisé par Mansac loisirs
Week-end des 6 et 7 septembre 2025	Concours western organisé par Western attitude 19
Samedi 13 septembre 2025	Repas de chasse organisé par l'association CPR
Dimanche 14 septembre 2025	Rallye équestre organisé par Les chemins de Mansac
Samedi 20 septembre 2025	Rassemblement des anciens élèves de l'école de La Rivière de Mansac organisé par la Graine et l'idée
Dimanche 28 septembre 2025	Randonnée d'automne organisée par Mansac loisirs
Dimanche 12 octobre 2025	Foire d'automne (inter-associations)
Dimanche 26 octobre 2025	Randonnée d'Halloween organisée par Les chemins de Mansac
Mardi 11 novembre 2025	Cérémonies commémoratives
Samedi 15 novembre 2025	Repas choucroute organisé par Le comité des fêtes
Dimanche 16 novembre 2025	Randonnée contre le cancer organisée par Les chemins de Mansac
Samedi 22 novembre 2025	Soirée conte avec Clément BOUSCAREL, conteur paysan, organisée par l'association Au fil des pages
Vendredi 5 et samedi 6 déc. 2025	Téléthon (inter-associations)
Dimanche 7 décembre 2025	Marché de Noël organisé par le comité des fêtes
Samedi 13 décembre 2025	Repas des aînés
Samedi 20 décembre 2025	Randonnée de Noël organisée par les chemins de Mansac



ECOLE COMMUNALE

Classe découverte à la Martière



Le 7 avril, les classes de CE2, CM1, CM2 de Madame BOISSERIE, Directrice et de Madame LAGORSSE ont renoué avec les classes découvertes. Les 47 enfants encadrés également par Carole AL MARHZA agent communal, Eric BOLIN AESH, et Martine SOURZAT notre ancienne ATSEM ont été accueillis au centre du Conseil Départemental à La Martière. Au programme : balade en bateau, Aquarium de La Rochelle, char à voile ...

34 enfants (grande section de maternelle, CP et CE1) sont partis à leur tour du 12 au 14 mai au centre de la Martière.

Thème "découverte du milieu Marin" : visite de Fort Royer (cultures ostréicoles), reconnaissance de plantes (salicorne), pêche à pied sur la plage de la Menoumière (crabes, crevettes et même un petit congre...).

Les enfants ont découvert le Land-art (algues, bois flotté, coquillages) ainsi que le phare de Chassiron et le sémaphore qui le joute.



Prévisions rentrée 2025

122 enfants inscrits au 30 juin 2025

Pas de changement au sein de l'équipe pédagogique

Travaux réalisés

- ✓ Implantation de haies de jasmin rue de l'Ecole
- ✓ Pose d'un digicode sur le petit portail pour les entrées/sorties en cours de journée
- ✓ Commande d'un visiophone qui sera posé dès que possible



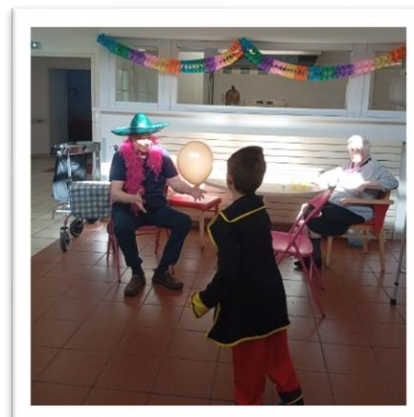
ACCUEIL DE LOISIRS LES LIONCEAUX

Carnaval pendant les vacances de février

Entre la confection de couronnes et de masques avec les résidents de la maison de retraite Charles Gobert, les enfants ont pu défiler dans la cour et les rues de La Rivière de Mansac.

Les sorties à l'éco-piscine d'Objat et au parc Ti goui goui ont connu un grand succès.

Il en a été de même pour la sortie ados au Complexe de Brive, avec du laser game suivi de shopping dans les magasins environnants.



Les traditionnels moments aux bois de la Garenne et à la bibliothèque municipale ont été reconduits. Les plus petits se sont essayés à la pâtisserie chez le boulanger de la commune, M. Coustenoble.

Mais aussi de nombreuses autres activités : roses des sables en cuisine, ombres chinoises, chasses aux trésors, initiation au rugby ...

Vacances d'avril



Les enfants ont pu découvrir la ferme des émotions de Rouffignac et passer un bon moment à la médiathèque du Père Castor de Meuzac, avec Frédéric Dumont, un intervenant passionnant. Les animateurs ont proposé de belles créations autour des lapins et œufs de pâques, du jardinage et des grands jeux d'extérieur. La journée à la maison de retraite Charles Gobert fut une réussite avec les jeux de société en commun le matin et la chasse aux œufs l'après-midi. Les résidents ont eu la surprise d'un spectacle de danse préparé par les enfants.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Abonnement gratuit



Horaires d'ouverture

Le mardi	De 16H00 à 17H30
Le mercredi	De 15H30 à 18H00
Le samedi	De 10H00 à 12H00

Contact

Adresse : Salle polyvalente – Rue de l'usine – La Rivière
Tél. : 05.55.85.23.66 Port. : 06.71.27.78.69
Site Internet : mansac.bibli.fr
E-mail : bibliotheque.mansac@orange.fr

Espace enfants et espace adultes

Services proposés

Environ **7000 documents** (livres, DVD adultes et enfants)

**3 boîtes à livres
sur la commune**



- ✓ Possibilité d'emprunter gratuitement :
 - 3 livres et/ou 3 revues et/ou 3 ouvrages documentaires pour une durée de 3 semaines
 - 3 CD pour une durée de 3 semaines
 - 1 DVD + 1 DVD enfant pour une durée d'une semaine
- ✓ Possibilité de consulter la liste des ouvrages sur le site Internet
- ✓ Possibilité de consulter tous les documents sur place
- ✓ Connexion Internet gratuite pour des recherches documentaires ou pour consulter le catalogue BDP
- ✓ Réservations possibles des ouvrages de la BDP, livraison de la navette 2 fois par mois.
- ✓ Les personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la **bibliothèque numérique de la BDP**.
- ✓ La bibliothèque accueille parfois les enfants de l'école en dehors des jours d'ouverture.
- ✓ Les bénévoles proposent également **de porter des livres à domicile** pour les lecteurs qui ne peuvent se déplacer. Actuellement, 4 personnes de la commune bénéficient de ce service.



La bibliothèque accueille régulièrement les élèves de l'école primaire et les enfants de l'ALSH pendant les vacances scolaires.



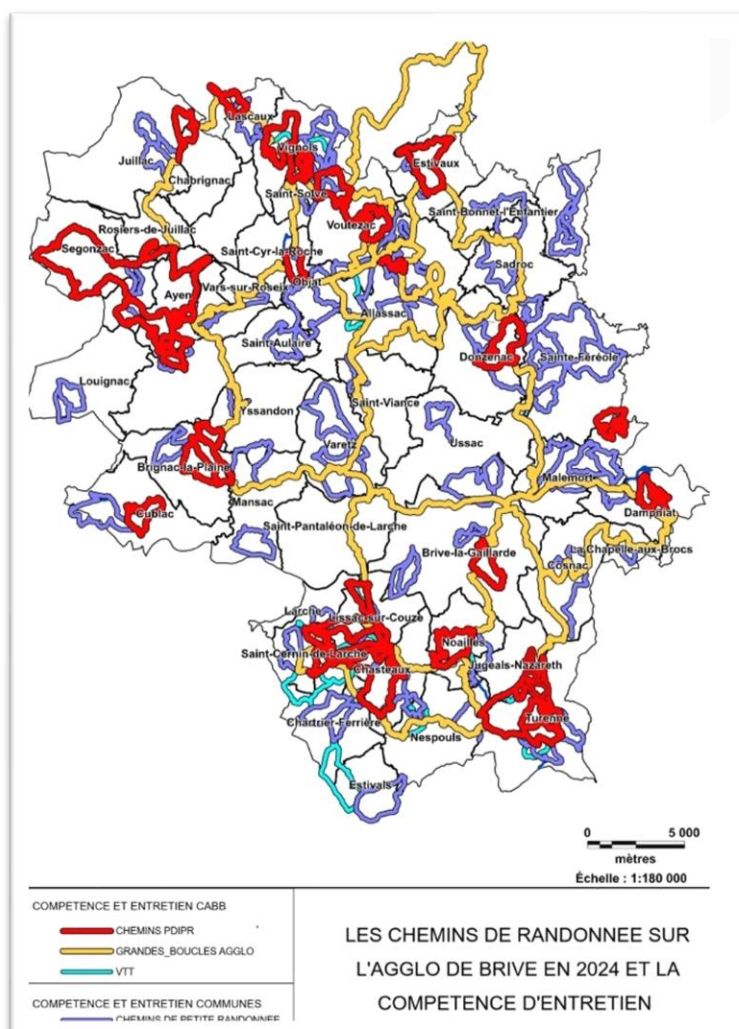
L'AGGLO DE BRIVE

Ateliers numériques : L'Agglo de Brive a financé et confié au « tiers lieu » Le 400 l'animation de plusieurs ateliers numériques sur les communes de l'Agglo. 2 ateliers ont été programmés sur le thème de la cyber sécurité et l'IA. Cette offre a reçu un intérêt modéré : 4 personnes se sont inscrites aux ateliers.



Télétravail : L'Agglo de Brive a sollicité les communes pour savoir si elle acceptait du personnel Agglo en télétravail dans les locaux communaux. La commune de Mansac a accepté de signer une convention avec l'agglo concernant la présence 1 fois par semaine d'un personnel Agglo en télétravail dans les locaux de la mairie.

Transfert de compétences sentiers de randonnées : L'Agglo de Brive a travaillé sur des sentiers de randonnées communautaires. 11 grandes boucles communautaires ont été ainsi définies, les petits sentiers étant considérés comme relevant des communes. Ce schéma des sentiers de randonnées communautaires a été validé en 2024. L'Agglo a comme mission la communication, le balisage et l'entretien de ses 11 grandes boucles et des sentiers classés au PDIPR. Le vendredi 13 juin, la CLECT s'est réunie pour valider les charges transférées et recettes restituées. Les 2 sentiers communaux « La Bouquaria » et « les Trépadors » sont restitués à la commune à laquelle incombera désormais l'entretien. L'Agglo versera à la commune la somme correspondant à un passage.



L'AGGLO DE BRIVE



Transfert de compétences eaux pluviales : La compétence « Eaux pluviales » relève des EPCI. Les communes de l'Agglo ont souhaité garder cette compétence de proximité. Pour ce faire, un zonage a été défini par commune, une somme correspondant au transfert de charge à verser à l'Agglo définie. La commune

devra attester chaque année de travaux sur le réseau pour se voir restituer cette somme. Les travaux d'aménagement de bourg à la Rivière de Mansac vont permettre d'obtenir le remboursement de la somme due pendant plusieurs années.

Vélos électriques : La dotation de 4 vélos électriques mis à disposition par l'Agglo n'a pas connu un vif succès. Seul 1 vélo a été loué depuis 1 an. L'Agglo a décidé de revoir la convention signée avec les communes. Pour doter d'autres communes souhaitant disposer de ce programme, la commune de Mansac ne disposera plus que de 3 vélos.



Les tarifications s'échelonnent, de 30€ à 150€ selon la durée de location.

Plus d'infos : www.agglodebrive.fr

Venez tester et découvrir le vélo électrique

L'Agglo de Brive met en place une **location longue durée de vélos à assistance électrique à destination de toutes personnes résidant sur l'une des communes de l'agglomération**. Les personnes en séjour touristique, peuvent également louer des vélos pour une période de 2 semaines.

Cette offre est l'occasion de tester un vélo électrique, lorsque l'on envisage un achat prochain ou une utilisation régulière pour des déplacements domicile/travail par exemple ou simplement à titre de loisir régulier.

Attention, il ne s'agit pas de vélos en libre-service, accessibles depuis une borne de rue, mais bien d'une location en bonne et due forme pour une durée prédéterminée : entre 2 semaines, 1 mois, 3 mois et 6 mois.

Nouvelle aide Agglo « dispositif de soutien aux équipements de récupération des eaux de pluie des particuliers pour les sanitaires » : Dans le cadre du Plan Climat, l'un des objectifs est : favoriser les économies d'eau chez les habitants. L'enjeu est la protection quantitative de la ressource en eau. Dans ce cadre, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- Réduction de la consommation d'eau des usages domestiques par des actions de sensibilisation et la distribution d'équipements hydro-économiques : mousseurs, régulateurs de douche par le délégataire SUEZ.
- Incitation à utiliser l'eau de pluie pour certains usages : Taux d'aide 50% plafonnée à 5 000€. Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité, contacter l'Agglo de Brive.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Présents : Mmes DAVID, PORTE, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE SEREZAT; Mrs BOST, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE, MOUNEYRAC, LAJOUS

Absents excusés : M. LIMOUZIN (pouvoir donné à Mme DAVID), Mme GOUDOUR (pouvoir donné à Mme PORTE)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10.10.2024

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité.

Maison de santé : Mme La Présidente rappelle le projet de création d'une maison de santé par la transformation de l'annexe mairie à La Rivière de Mansac. La dépense est prévue au BP 2024- Art n° 342 Maison de santé - Montant 117 566.70€. L'estimatif s'élève à 97 972.25€ HT, les études à 19 335€ HT. Pour le lot 4 Electricité, seule l'entreprise BRUNEAU Stéphane avait déposé une offre. L'enseigne lumineuse prévue sur la façade avait été omise dans sa proposition. Il est décidé de valider l'avenant d'un montant de 2 090€ HT soit 2 508€ TTC pour l'acquisition et la pose d'une enseigne lumineuse « Maison de santé ».

Tarifs municipaux 2025 : La commune a toujours veillé à maintenir des tarifs municipaux acceptables pour l'ensemble des familles. Est rappelé le taux d'inflation pour l'année 2024, l'augmentation des dépenses notamment l'énergie et l'alimentation. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour 2025 sauf :

- + 5 centimes d'euros pour le périscolaire : cantine, garderie, mercredi plus

- Location du Mille-Club à 150€ (commune) et 200€ (hors commune) avec une caution de 250€ (hors commune)
- Tarif de 50€ pour la mise à disposition de conteneurs lors d'une location de la salle polyvalente, de manière à responsabiliser les usagers, les inciter au tri et réduire la facture de la mairie pour l'enlèvement des ordures ménagères (7940.74€ dont 2990.81€ salle polyvalente)

Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque prévoyance - procédure de convention de participation proposée par le CDG : La participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance (maintien de la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès). Par délibération du 22 février 2024, les membres du conseil ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011. A la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée au groupement MNT – Relyens avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de six ans. Il revient maintenant aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation - risque prévoyance dans le respect des dispositions du décret précité. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance et de bénéficier d'une participation de l'employeur. L'adhésion des agents est, par conséquent, facultative.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 06 novembre 2024 ; Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 19 décembre 2024 (suite)

l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, à l'échéance donnée, il est décidé d'adhérer à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier 2025 ; De fixer le montant de la participation financière à 7 euros par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation – volet prévoyance, ce montant devant respecter le montant plancher de 7 euros et ne pouvant excéder le montant de la cotisation ; D'approuver le versement mensuel de la participation financière fixée à compter du 1^{er} janvier 2025 aux agents adhérents au contrat prévoyance issu de la convention de participation employés, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels (droit public ou droit privé) et le prélèvement mensuel sur rémunération des cotisations pour les agents concernés.

Participation école de Brive : La commune de Brive a fait connaître la somme due par la commune de Mansac pour les enfants scolarisés dans des établissements scolaires brivistes. Pour l'année scolaire 2023-2024, la contribution s'établit à 2 560.35€.

Participation école de Sainte-Féréole : La commune de Sainte-Féréole a fait connaître la somme due par la commune de Mansac pour un enfant scolarisé dans une école flégéoloise. Pour l'année scolaire 2023-2024 la contribution s'établit à 631€.

Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet : Nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique polyvalent permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires)

en raison : du départ en retraite d'agents communaux affectés au périscolaire qui a permis une réorganisation du travail, du besoin en restauration sur les périodes scolaires, périscolaires et extra-scolaires qui ont nécessité un poste à temps complet de 1607h soit 35h hebdomadaires à la rentrée 2024. Il est décidé de porter, à compter du 01 janvier 2025, de 32 heures à 35 heures, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique polyvalent, d'inscrire au budget les crédits correspondants, de modifier le tableau des emplois (suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet / création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet).

Autorisation d'engagement de dépenses 2025 : Mme La Présidente rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « ... en vertu des dispositions de l'article L 612-1 du CGCT, les dépenses d'investissements hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent ». Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme Isabelle DAVID, Maire, à mandater, à compter du 1^{er} janvier 2025, toutes les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement, par chapitre, du budget de l'exercice précédent, de procéder aux modifications budgétaires susvisées.

Délibération modificative : Les dépenses en personnel non titulaire sont supérieures à l'inscription budgétaire 2024 de 18 500€ en raison d'un remplacement de personnel titulaire par du personnel non titulaire. Pour des raisons comptables, il y a lieu de prévoir la modification en tenant compte de la présence de recettes aux articles 6419, 7478, 741121.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 19 décembre 2024 (suite)

Ecole numérique : Il est nécessaire de remplacer l'équipement informatique Poste de Direction Ecole. L'estimation de cet équipement s'élève à 758.49€ HT soit 910.19€ TTC. L'aide de l'Etat est sollicitée dans le cadre de la DETR et notamment le programme « Ecoles numériques », de 50 % pour les communes de moins de 2 000 habitants. Autorisation donnée de faire parvenir le dossier complet à l'Inspection académique, d'inscrire la dépense au BP 2025.

Mise à jour du tableau des emplois : Conformément à l'art 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 octobre 2023, Mme La Présidente propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services : la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, chapitre 012, article 64, de procéder à l'inscription sur le site du Centre de Gestion de la vacance du poste.

Adhésion à la plateforme Doctripper : Doctripper.com est une plateforme de recrutement pour les professionnels de santé et les municipalités, spécialement pensée afin de répondre aux problématiques des zones rurales. Pour les candidats, la plateforme permet d'accéder rapidement à des offres attractives des communes assorties d'avantages locaux. Dans le cas de la commune de Mansac : la création d'une Maison de Santé entièrement réaménagée en 3 cabinets médicaux et équipée à neuf par la MSP prochainement, la mise à disposition d'un appartement communal rénové. Pour les

collectivités, l'accès aux services de la plateforme nécessite un abonnement fixé à 100€ TTC / mois avec un engagement de 12 mois. L'abonnement à la plateforme permet un accès illimité aux services durant la période d'abonnement. La plateforme est pour le moment majoritairement destinée aux dentistes mais quelques offres de médecins généralistes y sont présentes. Pour augmenter les chances de la commune d'attirer de nouveaux médecins généralistes, Mme La Présidente propose d'adhérer à la plateforme Doctripper pour 1 an.

Assurance statutaire du personnel : Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Mme La Présidente propose de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 1 an.

Solidarité avec la population de Mayotte : Vu l'urgence de la situation face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mansac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Mansac contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 200€ à la Protection civile.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 19 décembre 2024 (suite)

Divers :

- Proposition du SIRTOM pour l'implantation de colonnes enterrées dont biodéchets à La Rivière de Mansac.
- Horaires d'ouverture de la mairie de Mansac : après une étude de la fréquentation du public le samedi matin, suite à la nécessité de fermeture pour cause d'arrêt maladie, et pour une amélioration des conditions de travail des adjoints administratifs, est décidée la fermeture de la mairie le samedi matin.

Conseil Municipal du 12 février 2025

Présents : Mmes DAVID, PORTE, COUSTILLAS, GOUDOUR, DALODIERE, PESTOURIE, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BARRAS, LABROUSSE, MOUNEYRAC, LAJOUS

Absents excusés : M. CHEVALIER (pouvoir donné à M. BARRAS), M. BOST (pouvoir donné à M. MOUNEYRAC)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19.12.2024

Les délibérations suivantes ont été prises à la majorité des membres présents.

Arrêt PLU :

1. Rappel de la procédure et de la concertation

Le conseil municipal a prescrit par délibération en date du dix octobre deux mille quatorze la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- La mise en conformité avec le SCOT validé fin 2012 et les Lois Grenelle de l'environnement
- Le PLU de 2006 n'est plus adapté aux besoins de la commune pour les années futures. Son

règlement est obsolète. Les zones AU doivent être mieux étudiées jusqu'à leur faisabilité

- Le remembrement a défini de nouvelles limites de parcelles qui ne correspondent plus au zonage du PLU d'où des difficultés d'informations des habitants quant à leur projet d'urbanisme

Les modalités de concertation retenues ont été les suivantes : publication dans le bulletin municipal, mise à disposition des documents d'étude et élaboration du dossier d'arrêt du projet de PLU, réunions et débats publics, exposition et registre en mairie. L'objectif de la concertation était de : fournir une information claire sur le projet de PLU ; viser un large public ; permettre l'expression des attentes en organisant le recueil de tous les avis de ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de la commune et la révision du PLU.

2. Le bilan de la concertation

La concertation s'est effectuée de la manière suivante : tenue d'un registre dès la prescription de la révision du PLU. L'ensemble des demandes inscrites dans le registre ont fait l'objet de réponses de la part du Conseil municipal (cf annexe) ; parution d'articles dans les bulletins municipaux des mois de janvier 2015, juillet 2015, janvier 2016, juillet 2016, janvier 2017, janvier 2018, juillet 2018, janvier 2019, juillet 2019, janvier 2020, juillet 2020, janvier 2021, juillet 2021, janvier 2022, janvier 2023, juillet 2023, janvier 2024, juillet 2024 ; publication sur le site internet ; tenue d'une réunion d'information agricole le 24 octobre 2017 ; tenue de réunions publiques le 19 septembre 2018 et le 24 juin 2024 pour exposer le PLU à la population (démarche PLU et diagnostic territorial) ; tenue de permanences le 19 février 2021 et 02 avril 2021 annoncée dans la presse locale en

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 12 février 2025 (suite)

remplacement d'une réunion publique qui ne pouvait se tenir à cause de la crise sanitaire COVID 19 ; réalisation d'affiche présentant les objectifs du PLU.

Les modalités de concertation initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière d'informer, de débattre ou de communiquer. Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, par la publication d'articles mais également d'une permanence à destination du public. De nombreuses demandes ont été consignées dans le registre de concertation, on enregistre une forte participation à la réunion publique et durant la permanence tenue par le bureau d'études. La mise à disposition des différents documents a été aussi utile qu'appréciée. La commune a tenté de répondre aux différentes observations à travers son projet de PLU.

Suite à l'avis défavorable de l'Etat, une réunion des PPA a été organisée ainsi qu'une réunion publique le 24 juin 2024. Des informations ont été fournies dans les bulletins municipaux.

3. Délibération tirant simultanément le bilan de la concertation et arrêtant le projet

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-1 et suivants ; Vu la délibération de prescription du PLU du 10 octobre 2014 mentionnant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ; Vu le débat sur le

PADD en date du 11 mars 2021 ; Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du 22 février 2024 ;

Considérant que le projet est conforme aux attentes du conseil municipal et aux objectifs initialement fixés ; Considérant le travail important de réalisation qui a été mené ; Considérant que la concertation a permis de partager le projet et d'en valider ses principes ;

Le conseil municipal décide à la majorité (2 votes contre : Y.Mouneyrac et JP.Bost - 1 abstention : P.Lajous) d'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé par le Maire ; d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ; décide que le projet sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées ; d'afficher pendant un mois la présente délibération ; de tenir à disposition du public le projet de PLU arrêté en Mairie. La présente délibération sera transmise à M. Le Sous-Préfet.

Liste des personnes publiques associées : État (Préfecture, DDT, UDAP) ; Région Nouvelle Aquitaine ; Département de Corrèze ; Autorités organisatrices prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports ; Chambre du Commerce et de l'Industrie ; Chambre des métiers ; Chambre d'agriculture ; Communautés de communes ; SCOT ; Centre Régional de la Propriété Forestière ; Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ; Autorité environnementale

La consultation sera réalisée de la façon suivante : les dossiers papiers seront déposés à la sous-préfecture à l'attention des services de l'Etat. Un sera récupéré pour le laisser en mairie à la disposition des citoyens, les autres exemplaires seront laissés en préfecture pour instruction par les services de l'État ; une saisine de la CDPENAF

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 12 février 2025 (suite)

sera effectuée accompagnée de la délibération d'arrêt ; une saisine de l'autorité environnementale sera effectuée accompagnée de la délibération d'arrêt ; les autres personnes publiques associées seront destinataires de la délibération d'arrêt et pourront télécharger le dossier d'arrêt.

L'ensemble des envois postaux sera réalisé par recommandé avec accusé de réception, la date figurant sur ce dernier faisant foi pour considérer la fin du délai de trois mois réglementaires pour exprimer un avis.

Liste des personnes publiques consultées : SDIS ; Gestionnaire de réseaux ; Communes attenantes.

Fauchage : La consultation de 3 entreprises a été effectuée pour la prestation de fauchage de la commune pour 2025 et 2026. Seule la SAS FRAYSSE a déposé une offre pour un montant de 9 900€ HT soit 11880€ TTC. La prestation comprend un passage entre mi-mai et fin juin, un débroussaillage complet à l'automne, un débroussaillage complet des chemins ruraux. La SAS Fraysse dispose de 2 tracteurs.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 : La participation aux dépenses de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE19) s'élève à 4 533.00€. Il est proposé de retenir la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

DETR 2025 : Demande de DETR auprès de l'Etat pour la voie communale « Le Suquat ». Cette voirie en cœur de bourg de La Rivière est dégradée suite à une urbanisation importante et nécessite une mise en sécurité et une amélioration de l'accessibilité par la création de

trottoirs. L'estimation s'élève à 92 695.95€ HT soit 111 235.14€ TTC.

Le plan de financement serait le suivant : DETR 35% soit 32 443.58€ ; CD 19 AMENDES DE POLICES pour 11 500€ ; FST Agglo 2025 pour 30 000€ ; Commune de Mansac 20.23% soit 18 752.37€

Action sociale : Les services sociaux de secteur nous ont transmis un dossier de demande d'aide pour une personne en grande difficulté. Cette personne vit seule, a une faible retraite. Il est demandé 133.79€ pour aider cette personne à passer une période difficile.

Adjoints : Suite au décès en 2024 d'Elisabeth VECCHI, déléguée à la vie associative, l'Etat demande de se prononcer sur le nombre d'adjoints. Mme la Présidente propose de ne pas désigner de nouvel adjoint. Le nombre des adjoints pour la commune de Mansac sera donc de 3.

Conseil Municipal du 10 avril 2025

Présents : Mmes DAVID, PORTE, COUSTILLAS, GOUDOUR, DALODIERE, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BARRAS, CHEVALIER, LABROUSSE, MOUNEYRAC, LAJOUS, BOST

Absente excusée : Mme PESTOURIE (pouvoir donné à Mme PORTE)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12.02.2025

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des membres présents.

L'excédent de fonctionnement 2024 est de 87 737.90€. Le résultat cumulé s'élève à 411 421.89€ affectés pour 272 434.82€ au BP25

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 avril 2025 (suite)

Investissement et 138 987.07€ au BP25 Fonctionnement. Les taux de taxes locales restent inchangés.

Dans les investissements prévus notons la rénovation du parc de luminaires éclairage public avec l'aide financière du syndicat d'électrification, l'aménagement d'espaces public rue principale tranche 2, la reconstruction du pont à La Rue, les colonnes enterrées avec l'aide du Sirtom, des réfections de tronçons de voiries dégradées (La Besse, Longevialle, Barde, Perrier Haut – La chaise, Bouscatel, rue de l'usine), l'achat d'un terrain à côté de l'école à La Rivière, des études pour une cour oasis à l'école et un parcours santé aux stades, rénovation du monument aux morts à Mansac, des sanitaires à l'église de Mansac... Des « restes à réaliser » sont achevés (Maison de santé) d'autres en cours (extension cimetière Mansac).

Les subventions aux associations : Resto du cœur Terrasson 100€, Comité des fêtes 1720€, Tennis club 385€, Mansac avenir 230€, Foot 1000€, Amicale de chasse 230€, Amicale laïque 550€, Anacr 95€, La belle époque 230€, Mansac loisirs 230€, Instance Vézère Causse 1562€, Fnaca 305€, Coopérative scolaire 6100€ (dont séjour classe de découverte à La Martière), BCP 230€, CPR 230€, Paralysés 50€, Gym volontaire 230€, Prévention routière 25€, Ligue contre le cancer 75€, Ecole de musique intercommunale 600€, Au fil des pages 700€, RCVm Rugby 2500€, Resto du cœur St Pantaléon 50€, Bon pied bon œil 230€, Don du sang 50€, Pétanque riveraine 230€, Banque alimentaire 40€, Mission locale 1327,70€, Western attitude 230€, Chemins de Mansac 495€, MAM Arc-en-ciel 230€, France Alzheimer 90€, Freedman

Colonnes enterrées SIRTOM : Rappel des évolutions mises en place par le SIRTOM dans la collecte des ordures ménagères avec le passage,

en porte à porte tous les 15 jours. La commune a accepté l'installation de colonnes enterrées pour un meilleur service à la population, pour encourager et faciliter le tri. La création de cet espace d'un montant total de 45 429.30€ TTC comprenant 5 colonnes enterrées serait financée de la manière suivante : SIRTOM 37 277.86€ - Commune 8 154.44€. Une chape béton doit être créée pour la netteté ainsi que pour faciliter l'entretien de l'espace. Un devis d'un montant de 2 050€ HT soit 2 460€ TTC a été obtenu auprès de NGE Routes. La dépense est prévue au BP 25- Montant 10 620€

Monument aux morts Mansac : Remise en état du monument aux morts historique au bourg de Mansac avec un nettoyage par aéro-gommage ainsi que l'inscription des noms par peinture dorure spécifique pour lettrage extérieur. Un devis a été demandé à l'EURL ECO DECAP 19 basée à Mansac. Montant 1 005€ HT soit 1 206 TTC.

Porte arrière La Poste : « La Poste » est locataire de la commune de Mansac. Le service gestionnaire locatif de La Poste fait état d'une porte à l'arrière des locaux très dégradée : bas de porte non jointif, infiltration d'eau et d'air, difficulté d'usage pour l'ouverture / fermeture et risque d'effraction par l'extérieur. Un devis a été demandé à l'entreprise MAZY. Montant 4 009€ HT soit 4 810.80€ TTC. La dépense est prévue au BP25.

Eclairage place du 14 juillet : Nécessité d'installer un éclairage Place du 14 juillet au niveau de l'ombrière. Un devis a été demandé à l'entreprise BRUNEAU Stéphane. Montant 4 998€ HT soit 5 998,15€ TTC. La dépense est prévue au BP25.

Blocs sécurité ombrière : Nécessité de prévoir l'installation de blocs de sécurité pour éviter les usages non prévus sous l'ombrière photovoltaïque et éviter toutes dégradations de

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 avril 2025 (suite)

la structure dont le propriétaire est la société Girasole. Un devis a été demandé à la société Pignot pour la fourniture et la mise en place de 20 blocs béton 160 x 80 x 80cm. Montant 3 900€ HT soit 4680€ TTC. La dépense est prévue au BP25.

Pont La Rue : Mme La Présidente rappelle les études menées concernant le pont de La Rue sur le ruisseau La Borderie. Ces études ont été confiées au BE Dejante. Ce projet a été inscrit au Programme National Pont et la commune a été reconnue éligible. La demande d'aide a été effectuée sur la plateforme SOS Pont. Une aide de 60% a été obtenue en 2025 pour la reconstruction de ce pont qualifiée de « en ruine » et qui peut aujourd'hui avoir à supporter un flux et des charges importantes. La dépense est prévue au BP 25- Montant 237 832.62€. La consultation des entreprises est rendue nécessaire de manière rapide compte tenu d'une période d'intervention qui peut s'avérer contrainte compte tenu de l'étiage et de la Police de l'Eau. Elle va aussi permettre de s'assurer de la faisabilité financière du projet dans la mesure où il ne dépasse pas les sommes estimées pour cette reconstruction et inscrites au BP 2025. Le dossier de consultation est mis sur la plateforme achat public et dans la presse locale « La Montagne ». Mme La Présidente propose pour ce projet de solliciter des aides du Conseil Départemental et le FST25 de l'Agglo. Le plan de financement serait le suivant : SOS Pont 118 917€, CD amendes police 9 638.08, FST agglo 30 000€, commune 20% soit 39 638.77€.

Voiries : Un programme de réfection de voirie est nécessaire sur diverses voiries communales en différents tronçons : « Longevialle », « La Besse », « Le Perrier Haut-La Chaise », « Barde et Rue de l'usine », « Bouscatel ». Les dépenses sont prévues au BP25 pour respectivement 15 750€ ;

19 170€ ; 14 526€ ; 20 000€ ; 8130€. 3 entreprises seront consultées : Lagarde et Laronze, Freyssinet, Pignot pour une évaluation sur place avec l'adjoint en charge des voiries.

Ordinateur portable école : Remplacement du portable de la Directrice de l'école. Un devis a été demandé à AEL. Montant 758,49€ HT soit 910.19€ TTC. Une demande d'aide a été faite auprès de l'Etat dans la cadre de la DETR « Programme Numérique » : 50 % soit 379.24€. Cette dépense est prévue au BP25.

Achat terrain Rue Principale : L'agence Réparat a contacté la commune pour proposer l'acquisition des parcelles cadastrées AB 174, AB 304, AB 293, AB 294, AB 200 situées Rue Principale à La Rivière de Mansac et jouxtant l'école de La Rivière de Mansac. Le prix demandé est de 54 000€ frais d'agence inclus. La contenance de la parcelle AB 174 est à préciser selon document d'arpentage à venir. Il apparaît qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune et son développement futur. Mme La Présidente propose d'acquérir cette parcelle et d'étudier la possibilité de subvention auprès de l'Etat pour cette réserve foncière à vocation d'intérêt général : accès école, parking école, espace sportif école ... La dépense est prévue au BP25- Montant 60 000€. Mme La Présidente propose d'accepter cette acquisition et de l'autoriser à faire toutes les démarches utiles à cette procédure.

Création d'un emploi agent technique polyvalent : Le service technique « Bâtiments-Travaux -Voirie » est composé de 4 agents titulaires : 3 à temps plein, un à temps incomplet 20h. Actuellement, un agent a été recruté en CDD en remplacement d'un agent en congé maladie. Ce dernier va prochainement ne plus faire partie de l'effectif de la collectivité et il y a donc lieu d'envisager son remplacement durable. Mme La Présidente propose de créer un emploi d'adjoint technique polyvalent à temps

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 avril 2025 (suite)

incomplet 24h. La dépense est prévue au BP25. Autorisation donnée pour effectuer les démarches de création de poste et de vacance de poste auprès du CDG.

Validation du tracé communal du schéma départemental de mobilités douces - plan voies vertes pales : Ce schéma a été approuvé par délibération du Conseil Départemental de la Corrèze le 28 novembre 2024. Il concourt à répondre à l'intérêt toujours plus grand manifesté par les usagers à l'égard des modes doux de déplacements et de promenades et à la multiplication des initiatives et projets locaux d'itinérance douce. Les principes d'aménagement stratégique qui ont guidé la définition du linéaire et du cahier des charges afférent sont : desservir directement les principaux sites dits "d'intérêt départemental" et s'enrichir ponctuellement par des variantes ou boucles à venir valorisant le patrimoine local de proximité ; Relier les points d'intérêt départementaux en valorisant les schémas de mobilité du quotidien définis et en enrichir le tracé en mettant l'accent sur les collèges ; Privilégier l'usage de voiries partagées (faible trafic/circulation apaisée) ; Bénéficier de contextes paysagers de qualité et touristiques riches ; Préférer un relief modéré ; Desservir des pôles d'hébergements touristiques répartis tous les 50 km ; Prévoir des haltes repos tous les 10 km environ et des aires de services tous les 20 à 30 km maximum ; Minimiser les franchissements d'obstacles naturels et intersections complexes dont les usages ne sont pas ou peu compatibles avec les modes doux. Le souci partagé par l'ensemble des acteurs était d'inscrire la démarche dans une logique de sobriété routière privilégiant l'utilisation des infrastructures existantes, qu'outre les routes départementales, le tracé arrêté emprunte des

dépendances du domaine routier des communes et groupements de communes du territoire, et qu'il y a lieu d'organiser la juste répartition des obligations d'entretien et des responsabilités en présence, aux termes d'une convention dédiée.

Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Le RIFSEEP comprend deux parts : L'IFSE (indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent), le CIA (complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent). Il y a lieu de revoir le régime indemnitaire de la collectivité notamment les modalités de maintien en cas d'absence, les plafonds annuels ainsi que les cadres d'emplois bénéficiaires (rajout des cadres d'emplois d'agent de maîtrise et de rédacteur). Il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre à jour le RIFSEEP applicable aux agents de la collectivité.

Syndicat du collège de Larche – désignation d'un(e) délégué(e) : Suite au décès d'Elisabeth VECCHI, conseillère municipale, Adjointe à la Vie Associative et déléguée au syndicat du collège de Larche, le syndicat du collège de Larche sollicite la désignation d'un nouveau délégué. Régine PORTE est désignée Déléguée titulaire au syndicat du collège de Larche.

Adhésion à une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite : Le Centre de Gestion (CDG) assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites. Il propose une nouvelle

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la mairie : www.mansac.fr

Conseil Municipal du 10 avril 2025 (suite)

prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention dans le cadre des services de la plateforme de la CNRACL et ce, afin d'accompagner au mieux les collectivités. Les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion. Il est décidé d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le CDG19.

Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé :

Conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent. Il est précisé que le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base. En vertu des dispositions de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2026. Il est décidé de retenir la procédure de convention de participation pour

le volet santé de la protection sociale complémentaire déclinée comme suit :

la procédure de mise en concurrence sera lancée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour la conclusion de la convention de participation, volet santé ; De se joindre à ladite procédure de mise en concurrence en donnant mandat au CDG de la fonction publique territoriale de la Corrèze afin d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance en découlant.

Demande de subvention collège Anna de Noailles section aviron :

M. Le Principal du collège de Larche sollicite la commune de Mansac pour une aide à la participation aux championnats de France scolaires d'aviron qui se tiendront du 16 au 18 mai à Léry Poses (27). 16 élèves (dont 2 enfants de la commune) et 2 accompagnateurs se rendront à Léry Poses si la classe aviron du collège se qualifie. Une subvention de 100€ est validée.

Location maison de santé : Les travaux sur la Maison de santé seront achevés mi- avril. Le cabinet infirmier a sollicité la commune pour la location d'un local sur ce bâtiment. Mme La Présidente rappelle que la Maison de santé a été créée dans l'espoir d'attirer de nouveaux médecins généralistes et que 2 cabinets médicaux doivent leur être réservés prioritairement. Par ailleurs, un appartement communal a été remis en état pour accueillir ces professionnels de santé. Il pourrait être proposé au cabinet infirmier de La Rivière l'espace le plus petit (14m²), le cabinet central et de conserver les 2 autres cabinets avec des entrées sorties différentes pour des médecins généralistes. Montant du loyer 300€ mensuel ; Provision Electricité/Eau 50€ mensuel ; prestation ménage 25€ l'heure.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES					
Charges à caractère général	380 112.42	36.12%	Dépenses d'équipement	374 427.19	79.59%
Charges de personnel	546 134.30	51.89%	Remboursement emprunt	96 041.34	20.41%
Atténuation de produits	1 491.00	0.14%			
Autres charges de gestion courante	107 507.26	10.22%			
Charges financières	14 229.32	1.35%			
Charges exceptionnelles	18.20	0.002%			
Opération d'ordre	2 918.00	0.28%			
TOTAL	1 052 410.50	100%		470 468.53	100%
RECETTES					
Atténuation de charges	23 055.36	2.02%	Subventions	200 134.76	75.18%
Produits des services	86 766.77	7.61%	Emprunt	0	0%
Impôts et taxes	588 875.28	51.65%	Dotations fonds et réserves	64 162.92	24.10%
Dotations Etat	258 154.23	22.64%	Excédents de fonct capitalisés		
Autres produits de gestion courante	39 199.40	3.44%			
Attribution Agglo	144 097.36	12.64%	Opération d'ordre	1 918.00	0.72%
TOTAL	1 140 148.40	100%		266 215.68	100%

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024

PLU, Maison de santé, voirie La Rue, éboulement route de Leyrat, voirie Le Sarradis, voirie Chamillac bas, berlinois rue principale, aménagement extension cimetière bourg de Mansac, travaux école (film vitres, système alarme incendie, friteuse cantine), travaux vestiaires sportifs (chauffe-eau rugby), réfection parvis église et chapelle, réfection cloche église, ordinateur secrétariat mairie, signalétique, reliure registres état civil, débroussailluse, tondeuse électrique, empierrement sous ombrière photovoltaïque

COMPTE ADMINISITRATIF VUE D'ENSEMBLE	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement 2024	1 052 410.50	1 140 148.40	87 737.90
Report Fonctionnement N-1		323 683.99	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 052 410.50	1 463 832.39	411 421.89
Investissement 2024	470 468.53	266 215.68	
Report Investissement N-1	6 093.93		
RAR Investissement	193 562.20	131 474.16	
TOTAL INVESTISSEMENT	670 124.66	397 689.84	
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	1 722 535.10	1 861 522.00	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement RAR	272 434.82
Reste sur Excédent de fonctionnement	138 987.07
A reporter au BP 2025	
TOTAL	411 421.89

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2025

Aménagement espaces publics tranche 2 rue Principale, colonnes enterrées rue de l'Usine avec le SIRTOM, éclairage public avec la FDEE19, pont La Rue, voiries par tronçons (rue de l'Usine, Longevialle La Borderie, La Besse, Bouscatel, La Chaise, Barde), achat terrain école, porte La Poste, nettoyage monument aux morts bourg de Mansac, ordinateur école, four cantine, blocs sécurité, études cour oasis, études parcours santé, peinture chapelle, réfection sanitaire église, extincteurs, signalétique

LE BUDGET PRIMITIF 2025	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement votés	1 255 712.07	1 116 725.00
Résultat reporté		138 987.07
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 255 712.07	1 255 712.07
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés	804 367,32	1 076 802.14
RAR	193 562.20	131 474.16
Solde d'exécution reporté	210 346.78	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 208 276.30	1 208 276.30
TOTAL BUDGET	2 463 988.37	2 463 988.37
DONT EMPRUNT PREVISIONNEL D'EQUILIBRE DE		255 409.97

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Conseil Municipal des Enfants du 17 février 2025

Présents

- BOUILLAGUET ESTRADE Louis
- CHEVALIER Anna
- FROIDEFOND Loïs
- LAURIER Gabin
- MAGNERON Mila
- MERIGOT Louis
- BOULEZ Emma
- DOS SANTOS CARVALHO Dania
- LAGORSSE GUICHARD Thaïs
- LE BONHOMME Eléa
- MESKI Kawtar
- MONTEIRO REBELO Rodrigo

Elèves invitées

- CAMBONIE Cyrielle
- ROSSI Sandra

Représentants de la mairie

- PORTE Régine, adjointe au maire
- COUSTILLAS Sophie, conseillère déléguée

Invité

M. DELMONT, animateur SIRTOM

Les enfants ont fabriqué activement les poubelles pour récolter le papier dans les classes à l'aide de cartons récupérés par le Panier Sympa.

Les affichettes explicatives ont été fournies par M. DELMONT du SIRTOM.

Chaque classe a été équipée. Les enfants du CM se sont fait porte-parole de la marche à suivre.

M DELMONT a félicité nos jeunes ambassadeurs pour leur implication et leur sérieux lors de cette activité.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Conseil Municipal des Enfants du 6 mai 2025

M. Michel Daumas-Bros, bénévole au Resto de Cœur, nous a rejoint au modulaire pour échanger sur le rôle des bénévoles dans les associations caritatives.

Le CME décide de reconduire la collecte de vêtements, jouets...

Une vraie réussite !

Tous les dons ont été pris en charge par Régine Porte et Michel Daumas Bros pour rejoindre les restos du cœur.

Merci aux enfants et à toutes les familles.



Malemort le 24 Juin 2025

A tous les élèves de l'école de Mansac et aux organisateurs,

Un immense merci pour votre grande générosité. Ces vêtements et jouets seront d'une réelle utilité pour les personnes accueillies.

Vous avez répondu formidablement, parents et élèves, à l'appel lancé par l'école.

Tous les Bénévoles du centre de Brive-Malemort s'associent à moi pour vous remercier.

Bien cordialement.

Joëlle Chaminade
Animatrice du Centre d'activités de Brive-Malemort



Centre d'activités des Restos du Cœur de Brive-Malemort
212 avenue du Tour de Loyre – 19360 Malemort
Tél. 0555861915 – adr Mail : ad19.brivemalemort@restosducoeur.org

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



**AXEL
MULTISERVICES**

Senny-Palany Axel
Auto-entrepreneur

N° tél :
06 03 91 33 98

Adresse :
**52 impasse du Chalirou
19 520 MANSAC**



CAFÉ-TABAC L'ESPÉRANCE
17 RUE PRINCIPALE
19520 MANSAC

FDJ **PMU**

05.55.22.48.66

Relais colis

Loto, jeux à gratter, Amigo, PMU, relais colis, timbres amendes et timbres-poste, photocopies, fax, cartes téléphoniques, vapotage, cartes grises, paiement de proximité, retrait d'argent toute banque

Du mardi au samedi : 7H00/20H00
Le dimanche : 8H00/19H00

AMIGO

FRUITS ET LEGUMES
Frédéric COUSTILLAS
Impasse du Javel / La Rivière
19520 MANSAC

06.82.29.89.86




**BOIS et
JARDINS**

24120 Chavagnac
bourzatetfils@gmail.com
06 71 23 26 69

BOURZAT & fils
SIRET : 984 317 040 00017

CHEZ SAM
Traiteur plat à emporter asiatique
Ouvert 6/7

☎ : 09 52 29 28 53
☎ : 07 82 21 61 98
☎ : 07 83 47 21 89

📍 : 42 Rue principale 19520 MANSAC

Caractère
Le Jardin sur-mesure

Bruno CAROLA
Artisan Paysagiste - Mansac

☎ **06 08 51 42 42**
contact@lesjardinsdecaractere.fr



MG Ardilliez
Chauffage | Climatisation | Sanitaire

☎ • **06.70.79.74.72**
☎ • **05.55.23.47.06**
👤 • **19310 Saint Robert**
✉ • **mgardilliez@gmail.com**

Rosalie et Antonin
La douceur cousue-main



Lorette CALOCH
La Chaise
19 520 MANSAC
rosalie.antonin@yahoo.com
06 08 97 74 90

📱 📷

Créations couture
pour les petits et la maison

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

**Un jardin ,grand ou petit,
c'est la porte du paradis**

Maçonnerie générale
DALE - TERRASSE
CARRELAGE - MURS

NEUF & RÉNOVATION

Espaces verts
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
CRÉATIONS DE JARDINS

JRC Multi-Services à Mansac
Jorge CERQUEIRA - 06 28 23 65 02
jorge11cerqueira@gmail.com

**Justesse, Rigueur
et Créativité à votre service**



Elsa CAROLA
Accompagnement
thérapeutique
et Bien-être

SOPHROLOGIE - EFT - AROMATHERAPIE

Sur rendez-vous
06.84.79.99.58

PLACE DU 19 MARS 1962 - LA RIVIÈRE-DE-MANSAC

31 RUE DE LA FONTAINE BLEUE - BRIVE-LA-GAILLARDE

**POMPES FUNÈRES
SOULIER**

*Une famille au
service des familles
depuis 1932*

Agence Brive Centre
Funérarium
32 bis av. Emile Zola

Agence Brive Ouest
Centre funéraire
Rue Louis Taurisson
19100 BRIVE

Agence de Malemort
Espace funéraire
Rue Eugène Freyssinet
19360 MALEMORT

Tél. 05 55 24 23 14
Fax 05 55 24 53 44
www.pfsoulier.fr

Olivier Demanet
Artisan Électricien

0 764 500 780

19.do.electricite@gmail.com

**2125 route de La Besse,
19520, Mansac**

DO
électricité

Électricité générale
Dépannage - Domotique

**Panier
Sympa**

**Supérette
La Rivière de
Mansac**

36 rue Principale
19520 Mansac

05 55 22 52 74

Olivier MAGNERON
et Aurélie NOEL

Siret 792 810 053 R.C.S BRIVE

PIZZERIA LE PAZAYAC
1039 route de Brive
24120 Pazayac
05 53 50 30 76

J'ai Faim !!

Païement de proximité

Timbres fiscaux
et amendes

Glaces

Boissons fraîches
à emporter

Vapotage

DUVET

**Du lundi au vendredi : 6H30-20H00
Le samedi : 8H00-20H00**

ROIG RÉNOVATION
6 rue de l'école 19520 Mansac
Tel : 0636567267 / ezeroig19@gmail.com

Démoussage Traitement de toiture, façade, terrasse
ect...

Couverture suivi de toiture | Siret : 79266814700012
Peinture int ext Pose plac | Devis et déplacement gratuit

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



AG Clim.Pac

Performance, économie,
sérénité

Climatisation et pompe à chaleur

**Installation, Entretien,
Dépannage**

06/28/59/98/92

agclimpac@yahoo.com

SIRET 93170275700010

BRUNEAU STEPHANE

ELECTRICITE GENERALE

Neuf et Renovation - Chauffage Electrique -
Climatisation - Alarme - Ventilation



TEL : 05.55.85.11.65
PORT : 06.38.42.90.41

23 IMPASSE DU VIEUX FOUR
19520 LA RIVIERE DE MANSAC



**Boulangerie
de la rivière**

Philippe Coustenoble

40 rue Principale
19520 Mansac

06 29 56 67 76
05 55 85 18 47

TAXI VARETZ-MANSAC

Transport de malades assis (TAP)
Hospitalisation (entrée-sortie-transfert)
Traitements prolongés (chimio, rayons, dialyse)
Consultations - Cures - Rééducations (kine, orthophoniste,...)




Minibus disponibles pour groupes, mariages et transferts à la gare
>> Taxi aéroport Brive - Vallée de la Dordogne

06 85 80 18 77

www.varetz-taxi.fr - massiasmi@wanadoo.fr




PIGNOT
TRAVAUX PUBLICS



PIGNOT
REVALORISATION

ZA de la Galive - 19600 ST PANTALEON DE LARCHE - Tél. 05 55 17 08 32
contact@pignot-tp.fr

Chariots de supermarchés
(neufs et reconditionnés)



Portillons et guidage



Stockage



**BERNIER
SERVICE**

Paniers de supérettes

Pièces détachées et
maintenance des chariots



Accessoires, produits
et stations d'hygiène

Parc industriel de La Rivière
21 rue de l'usine 19520 MANSAC
Tél. : 05.55.86.17.10
contact@bernier-service.com
www.bernier-service.com

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



GARAGE DE MANSAC
MECANIQUE / CARROSSERIE / DEPANNAGE
06 64 25 86 65
2 ROUTE DE LARCHE - LA RIVIERE DE MANSAC



RICOH Corporate Partner
BUREAUTIQUE & INFORMATIQUE
Système d'impression & Gestion documentaire
Sauvegarde & Archivage
Multimédia & Interactivité
Consommable & Fourniture
Mobilier & Aménagement
www.aelbureautique.com
05 55 87 22 00
@contact@aelbureautique.com
AEL BUREAUTIQUE, 27 rue Ernest Comte, ZI de la Marquise, 19100 Brive-la-Gaillarde

Service à domicile

HEBRARD Céline
Ménage, courses, coiffure
6. Impasse du Pégerin
19520 La Rivière De Mansac
Tél Domicile : 05 55 85 13 87
Tél Portable : 06 77 86 15 07
N° SIRET : 45312284800014

S.A.R.L LANTERNAT & FILS
Maçonnerie - Plaque de plâtre - Carrelage
Travaux funéraires
Rue du Suquat, La Rivière de Mansac
19520 Mansac
Tél. : 05 55 85 37 93
Port : 06 70 16 58 26
lanternatdavid@orange.fr



Aux SERVICES de la MAISON
PETITS TRAVAUX DU BATIMENT
ENTRETIEN ESPACES VERTS
05 55 85 89 02
06 88 50 58 38



ELECTROZINC
Parc industriel de la Rivière - 19520 MANSAC
Tél. 05 55 85 16 28
electrozinc@orange.fr



Olivier CANAL
eco.decap19@gmail.com
06 22 60 57 79
www.ecodecap19.fr
AÉROGOMMAGE
SUR TOUS SUPPORTS
bois, métaux, pierre...

COUVREUR, ZINGUERIE, RAMONAGE
Démoussage, isolation de combles
Lavaud Jean-Pierre
Le Sarradis 19520 MANSAC
Tél. : 05.55.22.97.04
Port : 06.18.57.18.91

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



Deschamps Christophe
669 route de Lissac, la Cabane 19600 Larche
06 45 71 98 99 - contact@dcwebsolutions.fr
www.dcwebsolutions.fr
DÉVELOPPEMENT • REFONTE • CONSEIL
SITES VITRINE & E-COMMERCE

Actif Coiffure
Femme - Homme - Enfant
Fatima
05 55 85 04 18
19 rue Principale - 19520 La Rivière de Mansac



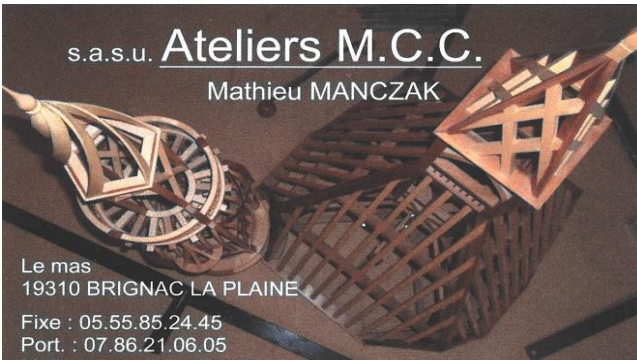


Marie-Claude Roussellie Lagorsse
52 AVENUE VICTOR HUGO
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
Tél. : 05 53 50 61 55
terrasson@leslunetiers.fr



Georges VEYSSIERE SARL
« Les Escures » 24120 TERRASSON
Tél. : 05 53 50 02 67 mail : veyssiere@latelierdumarbre.com
DECOMARBRE
8, rue Ampère - ZI du Ponteix 87220 FEYTIAT
Tél. : 05 55 06 16 26 mail : decomarbre@latelierdumarbre.com
SCHOUMACKER
6 av. Gustave Eiffel 33600 PESSAC
Tél. : 05 56 36 50 00 mail : schoumacker@latelierdumarbre.com

s.a.s.u. **Ateliers M.C.C.**
Mathieu MANCZAK



Le mas
19310 BRIGNAC LA PLAINE
Fixe : 05.55.85.24.45
Port. : 07.86.21.06.05
Mail : manczakmathieu@gmail.com

Frédéric CHEIZE
FCMS
Maintenance - Services
06.14.84.73.45
Maintenance industrielle:électromécanique / pneumatique / hydraulique -
Le Bourg 19520 MANSAC - frederick.cheize@free.fr



n° Siret: 502 913 75900010



Bambou Depuis 1840
Couverture & Zinguerie
www.entreprise-bambou.fr
e-mail : entreprisebambou@orange.fr
TEL : 05.53.50.04.16



au dela
Nathalie LAGNOUX
**ENTRETIEN & FLEURISSEMENT
DES SEPLUTURES**
19600 Saint Pantaléon de Larche
Intervention sur la Corrèze
Devis gratuit
audela-corrèze19-@orange.fr www.audela-corrèze.fr 06 79 47 05 38

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

SC PEINTURE

2A Route de Cublac
19520 Mansac

☎ 06 01 25 06 21

sylviespeau@sfr.fr SIRET : 451 156 707 RM 24



SAS Casadei et fils

fleuriste horticulteur
jardinerie deuil mariage

 @casadeietfils

72 avenue du 18 juin
19100 Brive-la gaillarde

05 55 86 15 36
casadeietfils@orange.fr

SAS Casadei et fils
fleuriste horticulteur
casadeietfils@orange.fr



1408 Route de Périgueux 24120 Pazayac

CHARPENTIER - MENUISIER
TRAITEMENT DES BOIS

DESPLANCHES

Tél. : 05.53.50.42.73 Mail : direction@desplanches24.fr



IL & lagarde laronze

- IL Plate-forme de broyage, concassage, criblage
- IL Travaux publics et routiers
- IL VRD Assainissement
- IL Tennis, Sols sportifs et Industriels

Tél : 05 53 50 26 22 - Fax : 05 53 50 33 93
www.lagarde-laronze.com

SAS BRIGNAC CHAUFFAGE MAINTENANCE
Rémi RAMISSE

Maury - Les Marnas
19310 BRIGNAC LA PLAINE
05.55.22.79.39 / 06.24.89.04.01

Chauffage gaz, fioul, Pompe à chaleur, Climatisation, Solaire,
Thermodynamique, Entretien, Dépannages, Maintenance,
Plomberie, Tuyauterie, Sanitaire, Salle de bain clés en main

brignac.chauffage.maintenance@gmail.com
www.brignac-chauffage-maintenance.fr
SIRET 805 318 714 00013



Galerie 64

Sarl MOB.D
05.53.50.12.15
www.galerie64.fr

64 avenue Victor Hugo - 24120 TERRASSON - SIRET 315 311 670 00063



Depuis  2003

Beauty'Coif 16 grande rue Alexis Jaubert 19600 Larche

Coiffeur visagiste conseils
0555229771

Nathalie FAURE
06.44.00.28.69

Libération des Blocages Transgénérationnels
Réharmonisation Emotionnelle
Sortir des Schémas Répétitifs
Séances de Relaxation

Adultes - Adolescents - Enfants



NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.



**TEMSOURY
MAGID**
Multiservices entretien
Maison • Jardin • Piscine • Parc

06 17 42 01 73



TERRA.AEDES SAS
Box de stockage Garde-meubles
Particuliers et Professionnels

06.85.73.08.34
contact@terraaedes.fr
www.terraaedes.fr
124 rue Marcel Michelin
ZI le Coutal
TERRASSON LAVILLEDIEU



**2D
SIGNALISATION**
MARQUAGE ROUTIER • SIGNALÉTIQUE
ACCESSIBILITÉ PMR • MOBILIER URBAIN
RÉSINE INDUSTRIELLE

07 87 09 74 43
19520 LA RIVIÈRE DE MANSAC

SARL FERNANDES Philippe
Plaquiste - Jointeur - Isolation
2 route principale 19520 La Rivière de Mansac
06-60-43-14-74
philippefernandesplaquiste@gmail.com



**LACHAUX
CARRIÈRES**
SABLES et GRAVIERS

Tél. 05 55 85 30 85
Fax. 05 55 85 47 80
carrieres.lachaux@orange.fr
www.carrieres-lachaux.com



Christel de Luca
Sophrologie, Soins Energétiques

Équilibre - Estime de soi - Vitalité
Harmonie - Lâcher-prise
Sérénité - Energie
Conscience - Bien-être

Séances individuelles
Séances de groupe
Stages
Consultations au cabinet ou à domicile

06 62 74 43 91
3, route du Perrier - 19520 La Rivière de Mansac



CM MULTISERVICES
Travaux de bricolage intérieur et extérieur (pose de carrelage, rénovation de joints, petite maçonnerie ...).

cm.multiservices19@gmail.com

17 route de Cublac
19520 Mansac
06.79.68.97.14

Guillaume GÉNOIS
et son équipe

TRAITEUR - RÉCEPTION PRIVÉE ET AFFAIRES
Célébrer avec Goût...

> Siège social - Laboratoire traiteur - Salle de réception à la location
ZA de Lescurade - 51 chemin du Cheyrou
19600 Saint-Cernin-de-Larche

05.55.24.69.03 . 06.82.33.15.85
genoisartisantraiteur@orange.fr
https://www.genois-artisantraiteur.fr/

NOS PARTENAIRES

La commune remercie les annonceurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.

Les bougies de Gaëlle
2 route principale
19520 La Rivière de Mansac
Atelier vente directe
Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00
Après-midi, soir et samedi sur rdv
☎ : 06-60-43-02-57
Mail: gaellefernandes1982@gmail.com

HB
SALÉ SUCRÉ
19600 ST PANTALÉON DE LARCHE
05 55 92 01 53

Mes prestations :

- MÉNAGE
- ENTRETIEN DU LINGE
- AIDE AUX COURSES

Leslie Rohr
SERVICE À LA PERSONNE
Mobile : 06 71 29 53 11
Mail : leslie.cesue@gmail.com
Zone desservie : Mansac et alentours
Paiement exclusivement en CESU / 50% de crédit d'impôt

SARL **ACPP**
Artisans Carreleurs, Peintres, Plaquistes
Ravalement de façades
9 rue Camille Desmoulins - 19100 BRIVE
06 37 05 13 63
siret 838 200 137 00019


Olga PESTOURIE
Conseiller en immobilier
🇫🇷 🇪🇺
📞 06 20 64 23 93
✉ olga.pestourie@iadfrance.fr
Suivez-moi    **iadfrance.fr**
Elle Olga PESTOURIE, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de BRIVE sous le numéro 530135805 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.


beynat roche
• Produits Pétroliers
• Granulés Bois Vrac ou Sac
• Assainissement : pompage, curage
ZAE LE GUINASSOU - 24 120 LA FEUILLADE
Tél. 05.55.23.79.16 - www.beynatroche.fr
Mail : contact@beynatroche.fr

FREYSSINET LALIGAND
BTP

 ASSAINISSEMENT  Goudronnage  GÉNIE CIVIL  AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  TRAVAUX PUBLICS

CORREZE
ZI DE BRIDAL
19130 OBJAT

DORDOGNE
ZAE LA TUILERIE
24270 PAYZAC

05 55 25 89 87
WWW.FREYSSINET-LALIGAND.COM

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FNACA

Composition du bureau :

Président d'honneur : Jean-Clément FAJARDIE

Président : Robert BOURZAT

Trésorière : Agnès AUGER

Secrétaire : Michel SERRE

Vice-Président : Jacques PENCHENAT

Trésorier adjoint : René MOUNEYRAT

Secrétaire adjointe : Agnès AUGER



C'est avec un grand plaisir que les membres de notre association se sont réunis, le 29 mars 2025, autour d'un bon repas concocté par M. Génois.

Cette journée s'est déroulée dans la convivialité et toujours avec le plaisir de se retrouver.

Notre buffet campagnard a eu lieu le 28 juin 2025.

Une journée festive est à l'étude pour le mois de septembre 2025.



CPR MANSAC

Composition du bureau :

Président : Bernard VAYSSE

Trésorière : Catherine VAYSSE

Secrétaire : Béatrice BROS

Trésorier adjoint : Philippe DAVID

Secrétaire adjoint : Gérard ROUCHETTE

M. Bernard VAYSSE et son équipe remercient Mme Isabelle David et le conseil municipal de nous mettre la salle polyvalente à disposition gratuitement, ce qui nous a permis d'organiser un repas mique petit salé avec la société de chasse de Jean Louis Blot de Pazayac. Nous avons réuni plus de 180 personnes autour d'un bon repas apprécié de tous. Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés.

La saison de chasse étant terminée, nous préparons la prochaine. Nous remercions à nouveau tous les propriétaires qui nous laissent à disposition leurs terrains et leurs bois pour chasser.

Le prochain repas de chasse aura lieu le samedi 8 novembre 2025 à midi.

Nous participerons aussi à la foire d'automne au mois d'octobre.

Nous avons une pensée pour notre vice-président René FROIDEFOND qui nous a quittés courant janvier 2025.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

Bureau :

Vice-Président : Thierry VILLENEUVE

Trésorière : Jeanine DELMAS

Secrétaire : Carine SEREZAT

Trésorière adjointe : Aurélie DELMAS

Secrétaire adjoint : Guy GRAVE

Le comité des Fêtes a organisé la fête annuelle les 26 et 27 avril ainsi que le traditionnel casse-croûte du 1^{er} mai.



Le méchoui s'est déroulé à Mansac le 6 juillet à 12h.

Le Comité des Fêtes participera à la **Foire d'Automne** le dimanche **12 octobre**.

Il organisera son « repas choucroute » le **samedi 15 novembre à 12h** et le **marché de Noël** le **7 décembre**.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES CHASSEURS DE MANSAC

Composition du bureau :

Président d'honneur : Isabelle DAVID
Vice-Président : Jean-Louis FORIE
Secrétaire : Patrice GRANGER
Trésorier : Alain PAULY

Président : Jean-Pierre LABORIE
Vice-Président : Loïc PUYCHAFFRAY
Secrétaire adjoint : Stéphane CHASSAIN
Trésorier adjoint : Roger VIALLE



Au 2^{ème} semestre 2024, nous avons participé :

- Au départ d'étape du Tour du Limousin le 15 août
- A la foire d'automne le 13 octobre
- Au Téléthon les 6 et 7 décembre

Activités 2025 :

- Repas annuel le 16 mars
- Assemblée générale ordinaire le 20 juillet
- Foire d'automne le 12 octobre 2025
- Téléthon les 5 et 6 décembre



L'Amicale des Chasseurs de MANSAC remercie Madame le Maire et son conseil municipal pour la subvention et la mise à disposition des locaux.

Merci aussi aux propriétaires qui nous ont confié leurs droits de chasse ainsi qu'aux bénévoles qui nous permettent de fonctionner tout au long de la saison de chasse et pour les diverses activités.

LA BELLE EPOQUE

Composition du bureau :

Présidente : Patricia VILLENEUVE

Trésorier : Dany MENENDEZ

Secrétaire : Alain FRAYSSE

Les adhérents se réunissent tous les mardis de 13h30 à 18h00 au 1000 club, dans une ambiance bonne enfant. Le club est ouvert à tous.

Le club a organisé son loto annuel début avril. Un repas a été organisé à Duo Délices.

L'assemblée générale aura lieu courant 2025.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC, AU FIL DES PAGES

Composition du bureau :

Présidente : Marie-France LABROUSSE

Trésorier : Jonathan FRATH

Secrétaire : Anne-Marie MOUNEYRAC

Membres actifs : Monique LAUMOND, Michèle REGNIER, Lisette ROUSSEL

Vice-Présidente : Micheline TRONC

Trésorière adjointe : Joelle DALODIERE

Secrétaire adjointe : Martine SOURZAT



Notre assemblée générale a eu lieu le 20 février 2025 avec l'élection d'un nouveau bureau.

Activités du premier semestre 2025 :

Dimanche 16 février à 15 h, concert « le petit bal perdu » avec Louise LE CREURER (chansons populaires françaises). Beau succès et nombreux public, soit environ 180 personnes étaient présentes dans une ambiance festive.



Samedi 12 avril à 9h30, balade botanique sur les chemins de la Vézère avec Delphine LAROCHE, botaniste et jardinière paysagiste malgré une météo incertaine et avec un public très intéressé. Découverte des plantes médicinales et comestibles.

Activités prévues au second semestre 2025 :

- Samedi 22 novembre à 20h30, soirée conte avec Clément BOUSCAREL, conteur paysan.
- Participation à la foire d'automne et au Téléthon.

LA BOITE A LIVRES de La Rivière de MANSAC a été rafraîchie par les bénévoles de la bibliothèque dans des teintes printanières. Celle du bourg de MANSAC sera bientôt elle aussi mise en valeur.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DE CHASSE MANSAC BCP

Composition du bureau :

Président : Jérôme PESEYRE

Trésorier : Patrick RIVET

Secrétaire : Jean-Marie MIRAT

Pour la saison 2024-2025, très peu de sangliers sur les 3 sociétés : Amicale de chasse de Mansac, les Bruyères, Mansac BCP. Très bonne année pour le pigeon ramier et la bécasse.

Lors de l'assemblée générale, Patrick RIVET a été élu trésorier. Il remplace Gilbert VERLHAC, élu depuis 45 ans à ce poste. Nous le remercions pour son dévouement à la société de chasse Mansac BCP.

Nous remercions également Madame le Maire de Mansac, le conseil municipal ainsi que les propriétaires pour leur soutien.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « C'EST LA FORME »

Composition du bureau :

Présidente : Marie-France LABROUSSE

Vice-Présidente : Sandrine LAJOUS

Secrétaire : Pascale LEVET

Secrétaire adjointe : Éliane DELBOS

Trésorière : Jackie MEYNARD

Trésorière adjointe : Béatrice BROS

Depuis 1984, date de sa création, l'Association GYM C'EST LA FORME est gérée par une équipe de bénévoles et d'animatrices et propose des cours de gymnastique aux habitants de MANSAC et des communes avoisinantes. Pour la saison 2024/2025, le club compte 36 adhérentes.

Les séances du club de gym se déroulent les mardis et jeudis de 19h30 à 21h00 à la salle polyvalente de la Rivière de Mansac, à l'exception des vacances scolaires.

Pour s'inscrire aux cours, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique d'Entretien (APE) et Randonnées Pédestres est nécessaire.

Le matériel : ballons, bâtons, élastiques, haltères, est fourni par le club.

Les Steps et tapis sont à prévoir par l'adhérent(e). Apporter une bouteille d'eau.

Deux ou trois séances d'initiation sont autorisées en début d'année pour permettre aux hésitant(e)s d'effectuer un choix.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

Composition du bureau :

Présidente : Aurélie NOËL
Trésorière : Virginie CALEIX
Secrétaire : Léa BALDACCHINO

Vice-présidente : Catherine VAYSSE
Trésorière adjointe : Aurélie NOËL
Secrétaire adjoint : Nicolas MERIGOT



Le carnaval de l'amicale du 1^{er} mars a réuni près d'une cinquantaine d'enfants pour profiter des activités, notamment la sculpture sur ballon et de superbes maquillages grâce à la venue du lutin vert dans la salle polyvalente.

Malheureusement, le mauvais temps nous a contraint à annuler la chasse aux œufs prévue le 13 avril.

Le vendredi 13 Juin s'est tenu, sous un soleil de plomb, la fête des écoles. L'équipe enseignante avait organisé un spectacle sur estrade dans la cour de l'école, qui a réuni à peu près 250 personnes. L'amicale a tenu une buvette où il était possible de consommer boisson, plateau de charcuterie, frites, barbe à papa. Une tombola a aussi été organisée afin de récolter des fonds pour les enfants.

L'amicale tient à remercier chaleureusement la mairie pour l'aide fournie, le comité des fêtes et l'amicale de chasse pour le prêt de matériel qui nous a aidé à rendre cette soirée mémorable.

La date de notre loto fixée habituellement au mois de mai a été déplacée au mois d'octobre. Nous vous attendons nombreux.

Grâce aux bénéfices des différentes manifestations, l'amicale a pu participer financièrement aux classes vertes organisées par l'équipe enseignante et à l'achat de matériel.

Spectacle fête des écoles "Les arts du mouvement"

Tour à tour, les enfants les plus jeunes se sont retrouvés acteurs du cirque, les plus grands ont mimé des scènes de Charlie Chaplin, les moyens nous ont présenté leur prouesse en gymnastique.

Un spectacle haut en couleur, en rythme et dans la bonne humeur.

Les décors ont été réalisés par Sandy et Ludivine, agents communaux, aidées par les enfants.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

OLYMPIQUE LARCHE LA-FEUILLADE MANSAC

Composition du bureau :

Président : Paul SEIXAS

Trésorier : Philippe DA SILVA

Secrétaires : Gaëlle MIGINIAC et Augustin QUENTIN

Responsable des jeunes : Alexandre JUGIE

Responsables des animations : Maryse GARAUDE et Gaëlle MIGINIAC

La saison 2024 2025 touche à sa fin et ce sont plus de 240 licenciés qui ont été concernés par les activités de l'OLLFM. Plus de 120 enfants sont inscrits à l'école de foot.

A noter l'accession des U15 qui, en terminant champions de la Corrèze, accèdent au championnat régional.

Dans l'ensemble, les résultats ont été positifs pour l'école de foot. Les équipes seniors ont connu plus de difficultés et pour l'instant l'équipe A n'est pas certaine de se maintenir en première division de district.



Les évènements marquants de ce premier trimestre ont été le traditionnel tournoi U11 et U13 du 1er mai avec plus de 300 enfants mais également les 2 lotos du mois de février et du mois d'avril avec plus de 500 participants pour chacun.

Equipe féminine
championne de 2^{ème} division à 8.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

WESTERN ATTITUDE 19



75 Impasse du Vieux Moulin – La Borderie - 19520 Mansac

Contact : Martine Guitard

Tél. 06.08.46.65.76 Mail : westernattitude19@gmail.com



Composition du bureau :

Présidente : Martine GUITARD

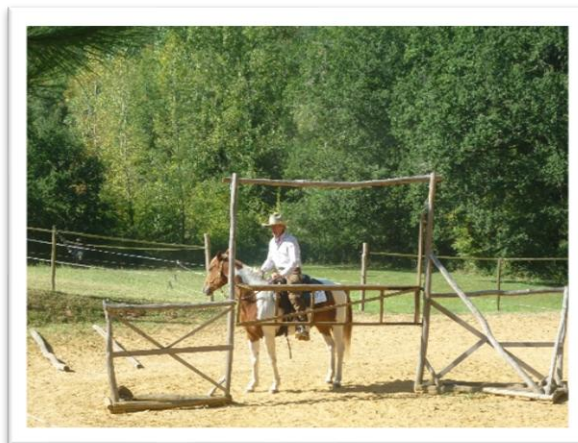
Trésorière : Marion GUITARD

Secrétaire : Christian ROQUES

Nous organisons d'avril à novembre, sur notre carrière et notre parcours des week-ends de stage de Mountain Trail Horses et d'équitation Western ainsi que deux concours.

Programme des activités en 2025 :

- Samedi 5 juillet : Soirée festive, repas paella
- Dimanche 6 juillet : Concours officiel Mountain Trail – MTHA France
- Dimanche 20 juillet : Stage équitation Western
- Du 13 au 17 août : EQUIBLUES, festival de Rodéo à Saint Agrève
- Du 29 au 31 août : AMERICAN DAYS : stage de Mountain Trail et d'équitation Western, concours d'entraînement Mountain Trail, animations, repas festif
- Dimanche 28 septembre : Stage équitation Western
- Dimanche 26 octobre : Stage équitation Western



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

RCVR RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS

Composition du bureau :

Président : François LEYMARIE

Vice-Présidents : Patrick TENEZE, Jérôme BAC, Hervé SAZARIN et Françoise JUILLAT

Secrétaires : Sébastien DELMAS, Sophie COUSTILLAS, Chrystèle POUCH

Trésoriers : Joseph MATOS, Marion LATOURNERIE et Joel BELLY



L'assemblée générale du Rugby Causse Vézère Riverains s'est tenue le vendredi 13 juin au club house à la Rivière. Il s'agissait de la première assemblée générale depuis la fusion, il y a un an.

Cette première saison, avec trois équipes, a amené beaucoup de satisfaction.

L'équipe C accède à la Régionale 3, **les Espoirs fédéraux** se sont qualifiés pour le barrage et l'équipe fanion s'est classée 6ème et donc barragiste dans une poule relevée où figuraient Cahors et Bergerac, quarts finalistes du championnat de France.

L'effectif d'une centaine de **seniors** restera globalement stable avec 6 départs mais une quinzaine d'arrivées.

C'est au niveau de l'encadrement que des têtes nouvelles arrivent : Aurélien Lagarde et Loïc Cadieu pour l'équipe A, Eric Dupuy et Fabien Perrier pour la B, alors que Franck Doucet et Pierrick Martinez restent en place pour l'équipe en Régionale 3. William Morello sera le préparateur physique.

Jérôme Santonastaso a fait le point sur l'Ecole de Rugby du Causse Corrèzien en entente avec Chateaux qui licencie 300 jeunes entre U6 et U19 avec de bons résultats, notamment pour les cadets avec pour cette saison 3 finales disputées et en septembre 13 joueurs qui étaient juniors vont évoluer avec les seniors la saison prochaine.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

BON PIED BON ŒIL « Gymnastique douce - Equilibre »

Asso Bon Pied Bon Œil



Composition du bureau :

Présidente : Evelyne BOURG 05 55 85 46 11

Secrétaire : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03

Secrétaire adjointe : Marie-France LABBAT

Trésorière : Sylvie MATHOU 05 55 85.11.03

Trésorière adjointe : Françoise VIVES



**Pratiquez du sport-santé avec l'association Bon Pied Bon Œil
tous les jeudis de 9H00 à 10H15 à la salle polyvalente de La Rivière de Mansac !**

La saison 2024-2025 est très satisfaisante. Le nombre d'adhérents est stable : 36 personnes. Nous sommes environ 25 à 30 adhérents par cours.

Les exercices sont variés et ludiques : travail de l'équilibre et de la mémoire, coordination du mouvement, prévention des chutes. Nous nous retrouvons toujours avec autant de plaisir dans une bonne ambiance décontractée avec notre animatrice EPGV Christine qui prendra sa retraite cette année.

Pour la saison 2025-2026, les cours auront lieu les mercredis de 9H00 à 10H45 avec Fabienne, coach au Club 19 à Saint Pantaléon de Larche.

Pour rejoindre notre groupe, il suffit de se munir d'un certificat médical de non-contre-indication, d'un tapis de gym. Les séances de gymnastique d'entretien sont ouvertes à tout public hommes ou femmes. Deux séances d'essai sont offertes.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

FREEDMEN CLAN

Composition du bureau :

Président : Jérôme GRANGER

Secrétaire : Benjamin ALAUX

Trésorier : Dimitri KESTELYN

Secrétaire adjoint : Samuel LAMBINET

Trésorier adjoint : Kévin SOULIER

Les manifestations de l'Association Freedmen Clan en 2024 : Un Engagement Renouvelé

L'année 2024 s'annonçait riche en événements pour l'association Freedmen Clan, fidèle à ses engagements, l'association a organisé plusieurs manifestations marquantes, destinées à rassembler les motards et ses membres.

****Une programmation diversifiée****

Tout au long de l'année, le Freedmen Clan a orchestré une série de manifestations alliant concerts, balade et animations. Ces événements ont permis de mettre en lumière le monde de la moto et unir les motards. Création de leur local au Moulin du Bridal à Allasac.

Un rendez-vous incontournable de la « Fucking Pentecôte » à leur local avec une belle balade regroupant plusieurs clubs de moto avec un shooting photos à l'ancienne papeterie d'Uzerche transformée en paradis du Tag.



****Mobilisation et participation****

Les manifestations ont bénéficié d'une forte mobilisation, rassemblant un public nombreux et engagé. La participation active des membres et des sympathisants a renforcé la dynamique associative, créant un véritable espace d'échange et de solidarité.

****Perspectives pour l'avenir****

Fort de ces succès, le Freedmen Clan envisage déjà de nouvelles initiatives pour 2025, avec l'ambition de continuer à porter haut ses valeurs et à encourager et sensibiliser l'implication des motards.

Nous rappelons que cette association est ouverte à toutes et à tous.



De nombreux concerts de variétés de musique ont été proposés autour de repas à thèmes.

Et pour finir la manifestation emblématique de l'association « Mansac Custom Day » au camping la ferme de Masloup dans un cadre idyllique sur les hauteurs dominant la vallée de la Dordogne accueilli par M Mme FRAYSSE. Cet évènement propose des échanges, diverses activités et jeux tout au long de la journée, des stands, défilés de pin'up, exposition de voitures et motos américaines, concerts.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VEZERE CAUSSE

Composition du bureau :

Présidente : Sylvia PINELLI

Vice-Présidente : Emilie FABRE

Trésorière : Amélie CHAUMONT

Secrétaire : Christelle PELLARD

Membres actifs : Armel RENOUX, Anne GRANET, Béatrice VIGIER

L'école de Musique Intercommunale Vézère Causse est une école associative, ouverte à tous, enfants à partir de 5 ans et adultes, avec la participation des communes de Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, Mansac, Saint Pantaléon de Larche et Saint-Cernin-de-Larche.

L'EMIVC propose un choix varié de pratique musicale individuelle et/ou collective (formation musicale, chorale adulte, orchestre, groupe musique actuelle, éveil musical) :

- La batterie à Cublac
- La guitare, la flûte, le piano, le violon, l'accordéon chromatique, la chorale adulte, l'éveil musical, le groupe musique actuelle et la formation musicale à Larche
- La clarinette, le saxophone et l'orchestre à Saint Pantaléon de Larche

L'école de musique c'est, en plus de la pratique chaque semaine, **3 auditions** (Chartrier Ferrière, Mansac, Saint Pantaléon de Larche), **des scènes ouvertes et un spectacle de fin d'année** (manifestations gratuites et ouvertes à tous !)

Le spectacle de fin d'année a eu lieu le samedi 24 mai 2025, à la salle des fêtes de Larche.

Et oui, l'Ecole de Musique Intercommunale Vézère Causse a fait son cinéma !

De la guitare, en passant par la flûte, le piano, la batterie et le violon, les élèves ont pu partager lors d'un instant leur passion. Un blind test, orchestré par les pianistes, a pu agiter les souvenirs de chaque spectateur devant retrouver le titre original du film. Après un entracte, le groupe « Musique Actuelle » a pris le relais avec un répertoire rock.

Nous avons participé à **la scène ouverte à Cublac** le 21 juin 2025 lors de la fête de la musique.

Nous remercions tous nos partenaires, et notamment les 8 municipalités du canton !

Rejoignez notre Ecole de Musique
locale et familiale
16 rue du Docteur Soufron 19600 Larche
06 51 20 62 08
emicl19600@gmail.com



INSCRIPTIONS /REINSCRIPTIONS :

- Mercredi 25 juin 2025, de 14H30 A 20H00 à l'école
- Samedi 28 juin 2025, DE 10H A 15H00 à l'école
- Durant le forum des associations de Saint Pantaléon de Larche en septembre 2025

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Composition du bureau :

Président : Yvon SAIGNE

Vice-Président : René MOUTON

Trésorier : Jean Michel MIGINIAC

Secrétaire : Jean Luc BOUDY

Responsable "Marche des lundis" : Claudine MERIGOT (contact : 06 73 26 58 28)

Responsable "Chorale" : Marie-France LABROUSSE (Contact : 06 88 44 28 19)

Membres au bureau : 23 personnes

Activités de l'association de décembre 2024 à juin 2025

Le samedi après-midi 21 décembre 2024 dans l'église de Mansac a eu lieu pour la 3ème année consécutive et selon la tradition des fêtes de l'Avent, **un concert de chants de Noël, à côté de la crèche**. Les choristes de Mansac étaient accompagnés des choristes d'Yssandon et dirigés par la cheffe de chœur Félicie Verbruggen. Le public avait répondu présent, car notre belle église, à la sonorité excellente, était comble pour ce récital des plus beaux chants de Noël. A l'issue du spectacle, l'association a offert au public sur le parvis de l'église un vin chaud gourmand. L'association remercie chaleureusement le prêtre Don Raphaël pour avoir facilité ce concert dans l'église.



L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 8 février 2025.

Le lundi 26 mai 2025, l'association a organisé sa randonnée de printemps sur la boucle "De Nazareth à Turenne" 12km au départ de Jugeals-Nazareth. Les marcheurs ont participé à cette sortie agréable et ensoleillée, avec le traditionnel pique-nique organisé qui s'est déroulé au pied du village de Turenne, au bord de la rivière Tourmente.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

MANSAC LOISIRS

Marche des lundis de l'activité randonnée pédestre : Marche tous les lundis à 14h (horaire d'hiver) depuis octobre 2024 jusqu'à fin mai 2025. Ensuite les rendez-vous sont fixés à 9h du matin (horaire d'été) jusqu'en septembre 2025. Toutes les semaines les marcheurs inscrits sont informés du futur parcours. En cas de mauvais temps, les marches peuvent être annulées. Elles sont ouvertes à tous, il est demandé de s'engager à respecter certaines règles et consignes. Il est aussi demandé un certificat de non-contre-indication à la pratique de la randonnée, et une cotisation de 5€ pour l'année. Marcher permet de garder la forme, s'aérer l'esprit, créer de nouveaux liens dans une ambiance conviviale.

Pour tous renseignements contacter la responsable d'activité Claudine MERIGOT

Nous avons une pensée particulière pour Serge, notre ami marcheur et parfois guide avec qui nous avons partagé tant de belles randonnées. Sa brutale disparition nous a tous affectés !

La clôture de la saison chorale de Mansac Loisirs "MansACapella" a eu lieu le jour de la "Fête de la Musique" à Mansac le dimanche 22 juin 2025. La saison suivante reprendra fin septembre. Les séances de répétition sont toujours au mille club les lundis de 20h à 22h (sauf vacances scolaires). Les 3 premières séances d'essai sont toujours offertes. MansACapella s'associe avec les chorales d'Yssandon, Montignac, Vars et Ste Féréole pour former l'ensemble "ALLECHANTE". Nous avons participé à des concerts en ce début d'année, Landouge le 6 avril à l'occasion du Printemps des chorales. A Bergerac le 11 mai à l'occasion du festival "Atout Chœurs". A Yssandon le 24 mai avec la participation de la chorale de Donzenac et à Montignac le 1er juin pour le concert de plein air à la résidence ABC. La chorale MansACapella a également participé aux cérémonies du 8 mai à Mansac et La Rivière accompagnée d'enfants des écoles, pour entonner la Marseillaise et le Chant des Partisans devant les monuments aux morts.



Prévision d'activités de l'association jusqu'à la fin de l'année 2025

Cette année 2025 est particulière pour l'association, car c'est son 40ème anniversaire !

Pour le fêter, Mansac Loisirs organisera son repas traditionnel de fin d'été le samedi 6 septembre à midi avec un menu inhabituel et une animation particulière. De même, pour les marcheurs, Mansac Loisirs organisera une sortie randonnée exceptionnelle les 26, 27 et 28 septembre dans le Val-de-Loire. L'association participera à la "Foire d'Automne" en inter-associations le dimanche 12 octobre, et fin décembre aura lieu le concert de Noël à l'église de Mansac.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LES CHEMINS DE MANSAC



Tél : 06-84-13-28-92

Mail : cheminsmansac@gmail.com

Web : lescheminsdemansac.fr

www.facebook.com/Les-Chemins-de-Mansac



Voilà maintenant 3 années que le projet « **un sentier, une école, des senteurs** » a démarré. Une belle récompense nous a été attribuée cette année par la fédération de la randonnée pédestre. « Lauréat du trophée des clubs 2025 » dans la catégorie jeunesse et action éducative. Beaucoup d'aménagements ont été effectués, tels que la pose des panneaux, des dessins et poèmes créés par les



élèves de l'école de la Rivière de Mansac. Les massifs tout en couleurs que les enfants ont plantés avec la collaboration de Laurent des Pépinières Thibault de Pazayac. La garenne prend une autre forme. Cet espace est public, vous pouvez y aller pour vous promener ou vous reposer en écoutant la nature sur l'emplacement relaxant que l'association a mis à votre disposition. Pour les massifs, cette année encore, les enfants de l'école ont fait plusieurs séances. Des plantations, d'arbres à fruits, de la vigne, et un potager de citrouille et d'aromates avec les d'outils de jardinage fournis par nos soins. Nous avons également posé des champignons de toutes sortes réalisés par M. Valente un artisan de notre commune qui a rejoint notre projet. Vous pourrez observer 2 hôtels à insectes de plus d'un mètre réalisés par nos bénévoles et peints par les élèves de l'école. Ce circuit stimulera vos 3 sens (Senteurs, Couleurs et Saveurs) alors n'hésitez pas à vous y rendre !

Un autre projet a été mis en place depuis le début de l'année 2025 : l'équithérapie avec les chevaux

L'équithérapie c'est une thérapie par le cheval, un soin psychocorporel qui s'appuie principalement sur le corps et sur les émotions, avec le cheval comme médiateur. Cette thérapie relie le corps et l'esprit et transmet un sentiment de bien être pour la personne concernée. Avec nos 2 belles juments, Lara et Régliše, de 26 ans et 30 ans, l'association s'est déplacée bénévolement à l'Ehpad Charles Gobert à Mansac le 16 avril 2025 et le 9 juin 2025 et à l'Ehpad Laroche Libère à Terrasson le 24 mai 2025 et le 11 juin 2025, pour y rencontrer les résidents ! Des journées remplies d'émotions, avec des résidents heureux et rayonnant de bonheur. Des rires aux éclats, des après midis de partage et de rencontre... Séances de brossage, de caresses et câlins et surtout les résidents ont donné des carottes aux juments qui se sont régalingées. Le cheval est un animal sensible, il ressent les émotions. Une connexion se fait naturellement entre l'animal et les résidents. Juste vivre l'instant présent, pas de besoin de mots, c'est un partage de communication entre le patient et cet animal au grand cœur. L'animal apporte cette notion de plaisir en stimulant les fonctions cognitives des personnes ». Les équidés ont des vertus thérapeutiques. L'association prévoit le 23 juillet 2025 un grand pique nique avec les résidents des 2 Ehpad et en présence des chevaux à la Garenne à la Rivière de Mansac. Les résidents pourront découvrir le sentier botanique. Nous vous invitons à venir nous rejoindre si vous désirez vous aussi découvrir ce sentier. Envie de randonnées, de balades, d'être bénévoles ? Alors rejoignez Les Chemins de Mansac !



ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Ayan Hope LASCAUX, né le 2 juin 2024
de Aziliz LASCAUX

Melïa MELAN BATISTA, née le 12 janvier 2025
de Alexandre MELAN et Mélina BATISTA

Mana BAUDET, née le 16 janvier 2025
de William BAUDET et Alix HANDSCHIN

Eden Jean André LEGENDRE, né le 29 janvier 2025
de Romain LEGENDRE et Clémentine LESAGE

Aymeric TAURISSON, né le 7 février 2025
de Jean-Baptiste TAURISSON et Nelly SOULIER

Elia Tullio BRONCA né le 24 mai 2025
de Guillaume BRONCA et Mathilde CHEVALIER

Lily TELMAT, née le 31 mai 2025
de Yanis TELMAT et Valeria YEFIMOVA

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :



Sébastien Jean MALARD
et Céline Clémence DROUILHET
le 24 mai 2025

Nous présentons nos sincères condoléances aux parents et amis de :

Fernande BORDES épouse TENEZE
décédée le 19 décembre 2024

Clothilde Jeanne CHANQUOI
épouse **FAJARDIE** décédée le 8 janvier 2025

Patrick ESPITALIER
décédé le 12 janvier 2025

Michel TROUBADIS
décédé le 21 janvier 2025

Ghislaine CLERISSI épouse BARRIERE
décédée le 25 janvier 2025

René FROIDEFOND
décédé le 26 janvier 2025

Rosalie Fernande Mélanie BAPTENDIER-SANTIQUET
veuve **BOS** décédée le 28 janvier 2025

Gabriel René VIGNAUD
décédé le 13 février 2025

Patrick MOUNEYRAC
décédé le 8 mars 2025

Danièle Marie-José PEYRAMAURE veuve **ROUSSELIE**
décédée le 22 mars 2025

Perfeito PEREIRA
décédé le 17 avril 2025

Lucette Jeannine PESTOURIE veuve **GERMAIN**
décédée le 05 juin 2025



**Présence d'un Pic épeiche au Chauzin
signalée par Mme COGNET**

Le pic épeiche se reconnaît facilement à son plumage noir et blanc et les sous-caudales rouges (plumes situées sous la queue).

Longueur : 23-26 cm.

Mâles, femelles et juvéniles sont facilement identifiables : les deux adultes ont une calotte noire. Seul le mâle possède une tache rouge sur la nuque. Les juvéniles ont le dessus de la tête entièrement rouge. Habite les forêts de feuillus, sapins, pins, parcs et grands jardins.

Source : Ligue de protection des oiseaux